

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière - 2021 - **AGRICA PRÉVOYANCE**



www.groupagric.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	4
A.1 Activité	4
A.2 Résultats de souscription	5
A.3 Performance financière	11
A.4 Résultats des autres activités	13
A.5 Autres informations	13
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	14
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	18
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	19
B.4 Système de contrôle interne	19
B.5 Fonction d'audit interne	20
B.6 Fonction actuarielle	20
B.7 Sous-traitance	21
B.8 Autres informations	22
C. PROFIL DE RISQUES	23
C.1 Risques stratégiques	24
C.2 Risques de souscription assurantielle	24
C.3 Risque de Marché	25
C.4 Risque de crédit (Défaut)	26
C.5 Risque de liquidité	26

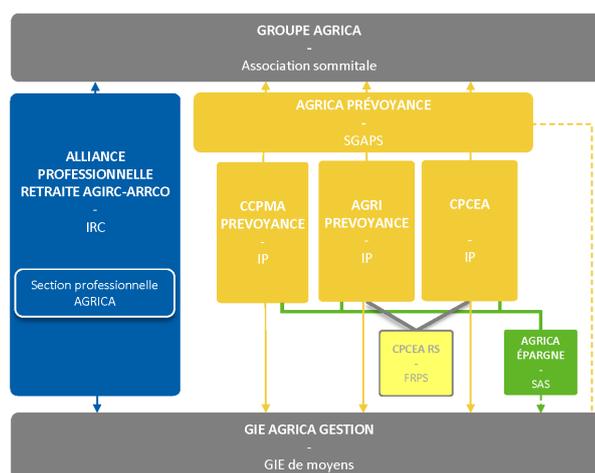
C.6	Risque opérationnel	26
C.7	Risques juridiques et conformités	27
C.8	Autres risques importants	28
C.9	Autres informations	28
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	29
D.1	Actifs	29
D.2	Provisions techniques	35
D.3	Autres passifs	43
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	43
D.5	Autres informations	44
E.	GESTION DU CAPITAL	45
E.1	Fonds propres	45
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	47
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	50
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	51
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	51
E.6	Autres informations	51
F.	ANNEXES	52

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Entités membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

Les institutions membres de la SGAPS offrent des garanties dans le cadre de conventions collectives des Organismes Professionnels Agricoles et d'Entreprises de la Production Agricole. Elles proposent aussi des contrats optionnels, collectifs ou individuels, aux organismes et entreprises ainsi qu'aux retraités qui le souhaitent.

Les institutions membres de la SGAPS couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), et prévoient des complémentaires santé pour les actifs et retraités, ainsi que des régimes de retraite supplémentaire pour leurs populations.

A.1.c Objectifs et stratégies

Les institutions membres de la SGAPS ont pour clients principaux, le monde des organismes professionnels et des entreprises agricoles. Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer et aménager la couverture sociale de leurs salariés.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, la SGAPS a été créée entre CCPMA Prévoyance, AGRI Prévoyance et CPCEA.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforcera ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2020	2021	Projection	Écart
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	607,2	625,9	640,8	-14,9
Résultat technique	-52,2	-79,8	-27,6	-52,2
Résultat de gestion	-26,2	-35,2	-21,4	-13,8
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-78,4	-115,0	-49,0	-66,0
Résultat de réassurance	-1,8	-2,8	0,7	-3,5
Résultat financier net d'it	204,5	147,4	71,1	76,3
Charge ppb & pe & pts	-101,3	-104,8	-33,8	-71,0
Résultats autres activités	1,1	1,7	0,0	1,7
Autres résultats	-4,1	-5,3	0,7	-6,0
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	20,0	-78,8	-10,3	-68,5
Charge fiscale	-8,1	16,8	-0,5	17,3
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	11,9	-62,0	-10,8	-51,2

En 2021, la SGAPS présente un résultat combiné avant impôts de -78,8 M€, en forte diminution par rapport à l'exercice précédent qui était de 20,0 M€, soit une baisse de 98,8 M€. La projection du scénario stratégique était de -10,8 M€. Le produit d'impôts s'élève à 16,8 M€ contre une charge d'impôts de -8,1 M€ pour l'exercice précédent. Le résultat combiné après impôts baisse à -62,0 M€ à fin 2021 contre 11,9 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 625,9 M€, en augmentation de 3,1% sur un an. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation des cotisations en arrêt de travail et la signature d'un nouvel accord concernant la retraite supplémentaire des non-cadres de la production agricole à compter du 1er juillet 2021.

Le résultat assurantiel est fortement dégradé en affichant -115,0 M€ en comparaison des -78,4 M€ l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par une forte augmentation de la sinistralité des garanties vies et arrêts de travail dans un contexte sanitaire perturbé du fait de la Covid-19.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le résultat financier net d'intérêts techniques des activités représente 147,4 M€. Il est bien inférieur au montant de l'exercice 2020 qui affichait 204,5 M€. La projection s'établissait à 71,1 M€. Les marchés financiers étaient porteurs en 2021.

La contribution avant impôts des résultats des régimes de retraite supplémentaire est de 32,9 M€ en 2020, comparé à 23,0 M€ l'exercice précédent et de 15,6 M€ pour la projection, portée par les résultats financiers.

Le résultat après impôts de l'ensemble des activités représente -62,0 M€ au titre de 2021, en forte dégradation par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de 11,9 M€ et par rapport à la projection du scénario stratégique ORSA qui s'établissait à -10,3 M€.

A.2.b Résultat par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	408,6	414,1
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-73,3	-110,3
RATIO COMBINÉ	120%	126%

Les activités de prévoyance de la SGAPS présentent une dégradation de la performance de souscription pour l'exercice 2021, déficitaire avec un ratio combiné de 126% contre 120,5% pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 414,1 M€, en hausse de 1,3% par rapport à l'exercice précédent. Il est inférieur à la projection qui s'établissait à 422,6 M€.

Le résultat assurantiel se dégrade fortement en affichant -110,3 M€ en comparaison de -73,3 M€ l'exercice précédent.

Le ratio combiné est déséquilibré fin 2021 à un niveau de 126%, contre un niveau de 120,5% à la fin de l'exercice précédent.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	73,5	78,3
RÉSULTAT ASSURANTIEL	5,9	-15,2
RATIO COMBINÉ	99%	119%

Le chiffre d'affaires 2021 de la SGAPS relatif aux opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, acceptations en réassurance) est en augmentation de 6,6% à 78,3 M€.

Le résultat assurantiel des garanties décès est déficitaire de -15,2 M€ en 2021, contre un résultat bénéficiaire de 5,9 M€ l'exercice précédent.

Le ratio combiné des garanties vie affiche 119% à fin 2021 contre 99% pour l'exercice précédent.

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	154,2	160,7
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-67,8	-65,5
RATIO COMBINÉ	147%	139%

Le chiffre d'affaires 2021 des garanties arrêt de travail affiche 160,7M€, en augmentation de 4,2% par rapport à 2020.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail s'améliore légèrement, bien que restant négatif, avec un ratio combiné s'inscrivant à 139% à fin 2021, contre 147% constaté en 2020.

A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	180,9	175,1
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-11,3	-29,6
RATIO COMBINÉ	106%	117%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 175,1 M€ en 2021, en diminution de -3,2%, par rapport à 2020.

Le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à -29,6 M€ fin 2021 contre -11,3 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Le ratio combiné des garanties santé se dégrade à 117% en 2021 par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de 106%.

A.2.b.5 Performance globale de souscription des activités du régime de retraite

En M€	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	198,6	211,8
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-58,5	-2,2
RÉSULTAT FINANCIER net d'IT	197,5	116,4
CHARGE PPB et PTS	-106,1	-102,6
RÉSULTAT COURANT	32,9	11,6

Le chiffre d'affaires des régimes de retraite enregistre une hausse de 6,6% à 211,8M€. Cette augmentation s'explique notamment par une forte progression du chiffre d'affaires de la Branche 26 dans le cadre de l'intégration de la retraite supplémentaire des non-cadres de la production agricole à compter du 1er juillet 2021.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le résultat financier net d'IT du régime représente 116,4 M€ en 2021 contre 197,5 M€ en 2020.

La charge de la provision pour participation bénéficiaire (y compris PTS) représente 102,6 M€ en 2021 contre 106,1 M€ en 2020.

Le résultat courant conservé par l'institution, après provisions pour participation bénéficiaire, s'élève au montant de 11,6 M€ pour l'exercice écoulé contre 32,9 M€ précédemment.

A.2.b.6 Performance globale de souscription des activités du régime de retraite supplémentaire CCPMA

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	160,6	165,3
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-0,5	-22,6
RÉSULTAT FINANCIER net d'IT	78,9	106,9
CHARGE PPB	-72,5	-71,6
RÉSULTAT COURANT	5,9	12,8

Le chiffre d'affaires du régime de retraite supplémentaire enregistre une hausse de 3,0% à 165,3 M€.

Le résultat financier net d'IT du régime représente 106,9 M€ en 2020, pour un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 3,98% (pour rappel : un résultat financier de 78,9 M€ et un rendement de 3,4 % en 2019).

La charge de la provision pour participation bénéficiaire représente 71,6 M€ en 2020 contre 72,5 M€ en 2019.

Le résultat courant conservé par l'institution, après provisions pour participation bénéficiaire, s'élève au montant de 12,8 M€ pour l'exercice écoulé contre 5,9 M€ précédemment.

A.2.b.7 Performance globale de souscription des activités du régime CCPMA RETRAITE

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	0	0
RÉSULTAT ASSURANTIEL	18,3	17,3
RÉSULTAT FINANCIER net d'IT	25,5	37,1
CHARGE PPB	-29,5	-34,5
RÉSULTAT	14,2	19,9

Le régime CCPMA RETRAITE fait l'objet d'une gestion en run-off. Il n'y a plus d'appel de cotisations.

Le résultat assurantiel affiche un excédent de 17,3 M€ en 2020 contre 18,3 M€ l'exercice précédent.

Les placements du régime CCPMA RETRAITE présentent un résultat financier de 37,1 M€ à la fin de l'exercice 2020, soit un rendement de 5,1% (rappel 2,5% en 2019).

Le résultat conservé par l'institution, après participation bénéficiaire de 90% du résultat technique et de 85% du résultat financier, représente 19,9 M€ pour l'exercice écoulé contre 14,2 M€ en 2019.

A.2.b.8 Performance globale de souscription des activités du régime retraite supplémentaire (Branche 26)

M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	33,0	33,3
RÉSULTAT FINANCIER	34,7	53,5
RÉSULTAT	3,0	0,3

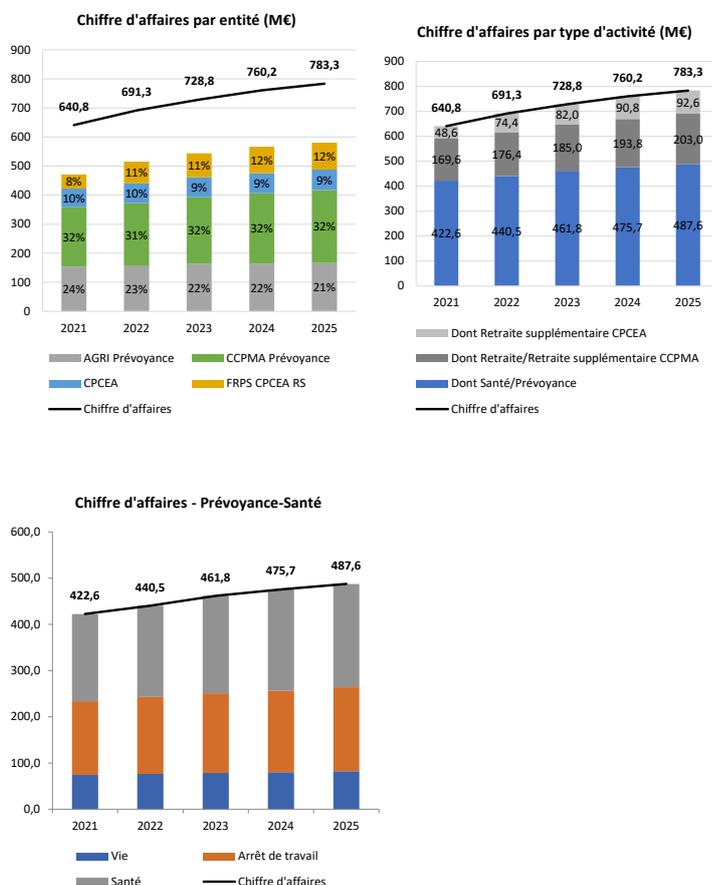
Le chiffre d'affaires du régime de retraite supplémentaire Branche 26 est stable à 33,3 M€.

Les placements du régime de retraite supplémentaire présentent un résultat financier de 53,5 M€ à la fin de l'exercice 2020, soit un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 4,6% (rappel : 34,7 M€ et 3,3% en 2019).

La réglementation de la Branche 26 ne permet pas de conserver une partie du résultat financier du régime de retraite. Cependant, un prélèvement sur encours de 0,50% et de 1% sur cotisations a été mis en place au bénéfice de l'actif général depuis le 01/01/2018.

Le résultat de l'exercice 2020 représente uniquement le résultat de gestion des activités de retraite supplémentaire pour un montant de 0,3 M€.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2021-2025



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont combinés pour la première fois à fin 2018, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette institution.

Les institutions de prévoyance membres de la SGAPS sont CCPMA PRÉVOYANCE, AGRIC PRÉVOYANCE et CPCEA, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales des institutions de prévoyance SA X LOG (informatique), SC INSPIRE (Gestion de portefeuille), SAS AGRICA EPARGNE (Epargne salariale et Société de gestion), SARL Les ABIES (résidence de tourisme), SARL Les ARMILLES (résidence de tourisme), sont consolidées par mise en équivalence.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

Classe d'investissements	2020	2021
Résultats net Immobilier	18 404	12 522
Résultat net portefeuille Titres	244 927	146 253
Résultat net portefeuille Trésorerie	396	335
Frais internes de placement	-447	-1 190
TOTAL	263 278	157 920

Le rendement comptable moyen de l'institution s'élève à 3,47%.

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/ Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	397	8 660	-777	890	9 170
Participations	0	0	0	672	672
OPCVM	6 069	59 965	-651	-402	64 981
TOTAL	6 467	68 625	-1 428	1 160	74 823

Nous avons dégagé des résultats en allégeant les positions actions en janvier, mars et juillet. A la fin de l'année les plus-values latentes représentaient 15% des encours.

Frais financiers	2020 (en K€)	2021 (en K€)
Mandat immobilier	338	0
Mandat obligataires	5 134	4 128
Actions et OPC	291	0
Prestations de services	1 111	850
Frais internes de placement	447	1 190
TOTAL	7 321	6 168
Encours Moyen	7 378 166	6 408 327

Frais financiers	2020 (en K€)	2021 (en K€)
Taux moyen global	0,10%	0,10%

Le pourcentage des frais financiers rapportés aux encours de la SGAPS est resté stable.

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2021 au 31/12/2021 :

En 2021 le contexte financier a été marqué par le thème de la reprise économique.

Les actions mondiales enregistrent ainsi une performance de 32 %, portée par les régions développées que sont les Etats-Unis et l'Europe.

Nous avons sécurisé cette hausse en réalisant de plus-values et en réduisant le risque actions en conformité avec notre objectif de protection du ratio de solvabilité.

Malgré l'optimisme sur l'amélioration de l'économie les taux sont restés bas dans l'absolu (Le rendement du 10 ans état français termine par exemple l'année à +0,19%) nous avons alors maintenu la contrainte de ne pas investir dans des obligations avec un taux de rendement à l'achat inférieur à 1%.

A.3.c Projection des performances attendues

SGAPS

RESULTAT FINANCIER en M€	2022	2023	2024	2025
Revenus financiers	134,9	133,4	134,2	136,7
Frais de placements	-10,2	-10,4	-10,5	-10,7
PDD	0,3	0,1	0,1	-3,9
Plus/Moins-Values Réalisées	21,8	3,5	15,3	8,2
Amortissement	-4,4	-4,4	-4,4	-4,5
Surcotes/Décotes	-2,0	3,5	-4,3	7,0
Coupons Courus	-5,3	-4,3	-5,5	-3,6
Résultat Financier	135,1	121,2	124,7	129,3
RENDEMENT				
Placements (VNC)	6 701,6	6 819,0	6 935,9	7 058,1
Rendement	2,02%	1,78%	1,80%	1,83%

A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

Le résultat des autres activités de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE correspond aux activités des filiales des institutions membres :

- Les activités informatiques de la société XLOG représentent une contribution au résultat de 0,7 M€.
- Les activités de la société de gestion AGRICA EPARGNE affichent une contribution au résultat de 0,8 M€.
- Les activités de la société AGRICA PREVOYANCE SERVICES affichent une contribution au résultat de 0,1 M€
- Les autres sociétés génèrent une contribution au résultat non significative de 0,1 M€.

Par ailleurs, les institutions membres de la SGAPS consacrent des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A.5 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son conseil d'administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE). Son conseil dispose d'une commission stratégique qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un comité d'audit et des risques et d'une commission d'action sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet d'un procès-verbal à destination du conseil suivant. De même, le conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les conseils d'administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonction clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1.a Organisation générale

AGRICA PRÉVOYANCE, met en œuvre la stratégie du Groupe en matière d'assurances de personnes. Elle est dotée d'instances paritaires et professionnelles propres dont, notamment, la Commission Stratégie. Celle-ci définit les solutions à mettre en œuvre et assure le suivi des offres et du modèle opérationnel spécifique.

Sont membres fondateurs de la SGAPS les trois institutions de prévoyance suivantes :

- AGRI PRÉVOYANCE
- CPCEA
- CCPMA PRÉVOYANCE

AGRICA PRÉVOYANCE est liée au GIE AGRICA GESTION par une convention de prestation de service.

Gouvernance

Assemblée générale

- Composition paritaire de 6 délégués.
- Attribution : modifier les statuts de la SGAPS dans toutes leurs dispositions ; autoriser la fusion de la SGAPS avec une autre Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale ; autoriser toute décision d'emprunter (cette autorisation d'emprunter, en application de l'article R931-1-29 VIII du code de la sécurité sociale étant préalablement soumise à l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ; statuer sur la dissolution de la SGAPS lorsque, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, l'actif net devient inférieur à la moitié du fonds d'établissement ; approuver les comptes sociaux et combinés ; autoriser l'admission d'un nouvel organisme affilié ; autoriser le retrait d'un organisme affilié ; décider de l'exclusion d'un organisme affilié ; approuver, modifier ou résilier une convention d'affiliation ; nommer les administrateurs, les commissaires aux comptes.

Conseil d'administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires

Collège Adhérents	Collège Participants
3 La Coopération Agricole	3 CFE-CGC
4 FNCA	3 CFTC
1 FNEMSA	3 FGA-CFDT
5 FNSEA	3 FNAF-CGT
2 UDSG	3 FO

Les Présidence et Vice-présidence sont partagées entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la SGAPS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués, selon le cas, par les lois et règlements, à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAPS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Commissions

Il convient de noter que la création de AGRICA PRÉVOYANCE, au 1er janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau des Institutions de Prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - ⊖ Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - ⊖ Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - ⊖ Branches et Entreprises,
 - ⊖ Offre et Produits,
 - ⊖ Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - ⊖ Plan marketing et commercial,
 - ⊖ Qualité de service,
 - ⊖ Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

Commission des placements

- Composition : la Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.

Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Comité d'audit et des risques

- Composition : le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRICOLA PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques, examiner les grands équilibres et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HERAULT (depuis la création de AGRICA PRÉVOYANCE en 2018),
- Le Directeur général délégué en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques, notamment au travers du rapport ORSA.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur délégué actuariat technique et prospectif.

La fonction actuarielle réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le Directeur délégué juridique et contentieux.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne. La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle en 2021.

De plus, il est noté le transfert des activités de retraite supplémentaire de l'institution de prévoyance CPCEA vers le FRPS CPCEA RS, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les membres du conseil d'administration ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

AGRICA PRÉVOYANCE n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à AGRICA PRÉVOYANCE.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

→ Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

→ Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé. Il est à noter qu'à compter de 2019, deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20% de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

B.1.g Convention réglementée

Les conventions d'affiliation de CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA et AGRI PRÉVOYANCE avec la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ont été soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ Les membres du Conseil d'administration

→ Les dirigeants effectifs :

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ Les fonctions clés :

- Fonction clé Conformité,

- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents seront conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

AGRICA PRÉVOYANCE a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques et du Conseil d'Administration. Elle pilote le comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

Cette organisation est commune avec les membres.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le Comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiers ; le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité, enfin le comité de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise par AGRICA PRÉVOYANCE est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

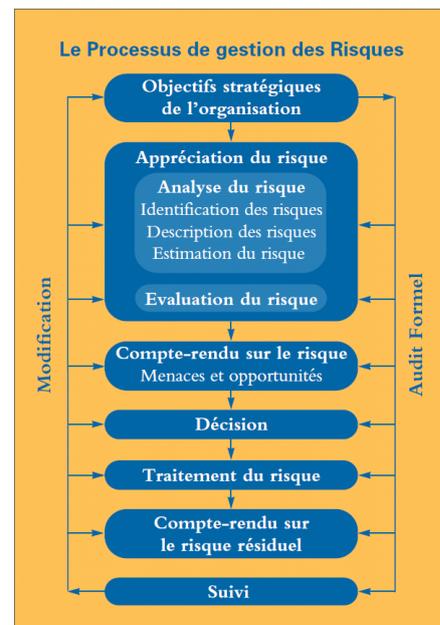
La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).



B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1er semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques et à l'approbation du Conseil d'Administration.

AGRICA PRÉVOYANCE conformément à l'article 246 de la directive 2009/138/CE a procédé à la réalisation d'un rapport ORSA unique.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment, à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (sécurité de l'information, sécurité informatique, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle).
- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

En outre, l'ACPR a précisé ses attentes dans six de ses orientations sur la gouvernance (n° 46 à 51).

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

ACTIVITÉS DE LA FONCTION ACTUARIELLE DANS L'ORGANISATION :

- Provisions techniques :
 - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
 - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
 - revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
 - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
 - recommandations sur le processus tarifaire ;
 - recommandations sur le processus de production des données ;
 - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
 - contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
 - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
 - dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
 - dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

ACTIVITÉ DE LA FONCTION ACTUARIELLE PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :

Sur les provisions techniques, elle a conclu au caractère adéquat du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitudes acceptables.

Elle recommande d'améliorer la gouvernance du modèle (notamment GSE) des données utilisées et de renforcer les contrôles. De parfaire la documentation des calculs de provisions prudentielles.

Sur la politique de souscription, elle propose de renforcer la prise en compte de la vision risque dans le processus décisionnel en modifiant la composition du comité de souscription et de formaliser le suivi de la mise en place opérationnelle de la politique écrite.

Enfin, elle propose que la politique de réassurance intègre à l'avenir la réassurance proportionnelle.

Elle demande de s'assurer de la cohérence des couvertures de réassurance entre elles et avec le risque porté par la SGAPS.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance.

B.7 Sous-traitance

AGRICA PRÉVOYANCE a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités. D'une manière générale, AGRICA PRÉVOYANCE :

- définit les politiques écrites communes aux organismes affiliés ;
- approuve les politiques écrites spécifiques des organismes affiliés en veillant à leur cohérence.

Dans le cadre de ses missions, AGRICA PRÉVOYANCE coordonne les politiques d'externalisation métiers, d'externalisation de la gestion des actifs financiers et d'externalisation informatique.

Chaque politique décrit :

- le périmètre de l'externalisation,
- les critères de définition d'une activité critique ou importante,
- les activités externalisées,
- les modalités d'externalisation,
- les prestataires retenus,
- la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées par les membres de AGRICA PRÉVOYANCE sont :

Pour l'externalisation métiers :

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- la gestion des appels de cotisations santé [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PREVOYANCE],
- la gestion des appels de cotisations prévoyance [AGRI PREVOYANCE]
- la gestion des prestations complémentaire santé [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA]
- la gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA]
- les opérations de distribution contrats santé [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE],
- les opération de distribution des contrats prévoyance [CCPMA PREVOYANCE] [AGRI PREVOYANCE]

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- mandat de gestion Actions [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA]
- mandat de gestion obligatoire [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA]
- mandat de gestion immobilière [CCPMA PRÉVOYANCE] [CPCEA]

Pour l'externalisation informatique :

- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA]
- l'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité [CCPMA PRÉVOYANCE] [AGRI PRÉVOYANCE] [CPCEA]
- l'exploitation, le support et la maintenant corrective du logiciel AMUNDI [CCPMA PRÉVOYANCE]

Les activités externalisées critiques sont principalement confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Par ailleurs, la pandémie COVID-19, a de nouveau impacté le fonctionnement de l'année 2021 avec la poursuite des mesures sanitaires. Un accord de télétravail a été déployé pour y faire face et les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite.

C. PROFIL DE RISQUES

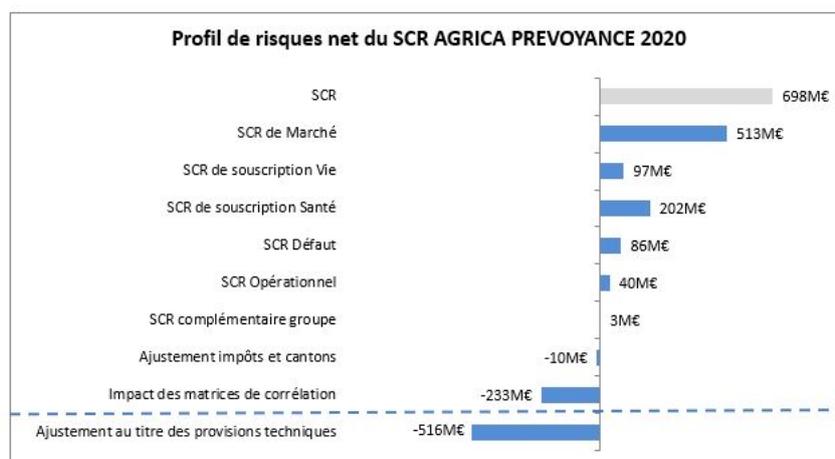
L'information de cette section est relative à la nature des risques de AGRICA PRÉVOYANCE, de ses membres et de leur environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2021 dont le rapport a été soumis en décembre 2021 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit et des risques.

AGRICA PRÉVOYANCE a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non-réalisation du plan de développement stratégique ;
- le risque sur la solvabilité dans un environnement de taux bas pour CCPMA PRÉVOYANCE ;
- le risque sur la solvabilité en raison des impacts liés à la COVID 19 pour AGRI PRÉVOYANCE sur la sinistralité ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- le risque d'absence de produit « PACTE compatible » dans le portefeuille CCPMA PRÉVOYANCE ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la déshérence, qualité de service sur le domaine des réclamations, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation, la Directive de Distribution des Assurances et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- le risque sur la solvabilité d'AGRI PRÉVOYANCE en cas de non-recouvrement des PANE liées à la mise en œuvre de la DSN ;
- le risque de mauvaise gestion de la garantie charges patronales Indemnité journalière pour AGRI PRÉVOYANCE ;
- le risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients, entraîne des actions de renforcement de pilotage et de moyens ;
- le risque de qualité de service suite au rachat d'un prestataire ;
- le risque de dérive de la sinistralité de CPCEA ;
- le risque de dérive de la sinistralité arrêt de travail de CCPMA PRÉVOYANCE ;
- le risque lié à une faille de sécurité pouvant entraîner une cyberattaque, un ransomware.

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

PROFIL DE RISQUES

- -10 M€ liés à l'ajustement au titre des impôts différés
- -233 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques
- -516 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de AGRICA PRÉVOYANCE et de ses membres. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

Les facteurs de risques stratégiques sont :

→ Environnement économique

A l'instar des années précédentes, la situation économique nationale n'est pas favorable. Cette année encore, ceci s'explique en partie par l'impact économique et social de la pandémie de la COVID 19 entraînant des incertitudes sur le développement, la sinistralité et les placements financiers. Bien que cette conjoncture soit fluctuante, ces effets sont pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

→ Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influencer sur le résultat futur et la solvabilité.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de AGRICA PRÉVOYANCE ou de ses membres sur leur secteur professionnel pourrait affecter significativement leur situation. L'institution CCPMA est particulièrement attentive à enrichir son portefeuille d'un produit PACTE compatible.

→ Orientation stratégique

AGRICA PRÉVOYANCE a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole.

Les enjeux environnementaux impactent les différents acteurs économiques ainsi que le système financier. Les conséquences et les impacts de ces phénomènes seront de plus en plus prégnants dans les modèles en accord avec la profession et les régulateurs. AGRICA a déjà investi dans une politique ISR.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

→ Concentration de portefeuille

AGRICA PRÉVOYANCE est constituée de trois institutions exposées à la concentration du portefeuille.

→ Réputation

AGRICA PRÉVOYANCE est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 86 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

Les facteurs de risques de souscription sont :

→ Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment la retraite supplémentaire, le capital décès, des rentes et indemnités funéraires. AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres sont donc exposés au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ **Souscription non-vie**

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'inaptitude. AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres sont exposés aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

→ **Souscription régime de retraite supplémentaire**

Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de dérive de la sinistralité de CPCEA.

Risque de dérive de la sinistralité arrêt de travail de CCPMA PREVOYANCE.

La gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de AGRICA PREVOYANCE et des Institutions membres. Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA ont souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un sur un capital élevé et l'autre sur des capitaux liés à un même sinistre. En matière d'atténuation de risque, AGRI PRÉVOYANCE a souscrit un traité de réassurance sur la couverture décès, en excédent de perte annuelle.

La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit puis approuvée chaque année par le Conseil d'administration. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 58 %.

C.3 Risque de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

Avec les engagements à long terme pour la retraite supplémentaire, les facteurs de risques financiers sont déterminants.

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière de AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Réinvestissement**

PROFIL DE RISQUES

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : notamment pour les engagements en retraite supplémentaire. Le pilotage financier en assure le suivi.

→ Performance financière

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

La gestion des risques de marché :

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission des placements et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

C.4 Risque de crédit (Défaut)

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement des traités de réassurance sont souscrits auprès d'un réassureur dont la notation est AA-auprès de Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

La pandémie COVID 19 entraîne une incertitude supplémentaire même si le secteur professionnel Agricole est moins impacté.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés ;

Le montant du bénéfice attendu dans les primes futures au 31/12/2021 est de 34,57 millions d'euros.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements perturbants. »

Les facteurs de risques opérationnels sont :

→ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivies.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

→ Sous-traitance

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne et de pilotage.

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire et mandat de gestion Immobilier (sauf pour AGRI PRÉVOYANCE). Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière .

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Risque de qualité de service client qui n'est pas au niveau requis.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

Le dispositif de continuité d'activité est organisé biannuellement et des tests sont opérés chaque année.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

→ **La gestion des risques opérationnels :**

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Par ailleurs, la pandémie COVID-19, a de nouveau impacté le fonctionnement de l'année 2021 avec la poursuite des mesures sanitaires. Un accord de télétravail a été déployé pour y faire face et les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 93 %.

C.7 Risques juridiques et conformités

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de AGRICA PRÉVOYANCE du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont :

PROFIL DE RISQUES

Risque lié à la déshérence qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes et l'identification des prestations à régler. Des développements sont en cours de réalisation pour traiter le stock de dossiers en déshérence ainsi que les prestations à régler, conformément au plan de remédiation présenté à l'ACPR.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences. Une unité a été constituée pour gérer ses sujets.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation. Des travaux sont en cours.

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre incluant les délégataires. Un plan d'action est en cours afin d'assurer la conformité sur cette thématique.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres bénéficient d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés et des plans d'action restent à implémenter mis en place.

Risque sur dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

→ La gestion des risques juridiques et conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 86 %.

C.8 Autres risques importants

Les membres de AGRICA PRÉVOYANCE sont exposés au facteur de risque suivants :

→ Fraude externe

De par leurs activités, les membres de AGRICA PRÉVOYANCE sont exposés au risque de fraude. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. AGRICA PRÉVOYANCE et ses membres déploient avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

→ Pandémie

La pandémie de la COVID 19 et les mesures de confinement associées, auxquelles nous avons de nouveau fait face en 2021, ont créé une situation sans précédent, au niveau des impacts économiques et sociaux, du ralentissement des activités ou du repli de la consommation. Pour les institutions cela a entraîné des incertitudes portant sur le développement, la sinistralité ou les placements financiers provoquant ainsi une conjoncture qualifiée de fluctuante.

AGRICA PRÉVOYANCE a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2021.

C.9 Autres informations

Le groupe prudentiel présente une sensibilité particulière à la baisse des taux concernant les régimes des retraites supplémentaires gérées sur fond euros sur une institution de prévoyance.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2021

En 2021 le contexte financier a été marqué par le thème de la reprise économique.

La plupart des données macroéconomiques mondiales ont en effet validé le scénario d'une reprise forte de la croissance dans un contexte de réouverture progressive des économies sur le premier semestre.

Cette reprise rapide de l'économie trouve aussi sa source dans les plans de relance successifs des gouvernements et les politiques monétaires ultra accommodantes des banques centrales (plan de 1 900 milliards de dollars aux États-Unis en mars par exemple).

Les actions mondiales enregistrent ainsi une performance de 32 %, portée par les régions développées que sont les États-Unis et l'Europe.

Le pronostic d'une inflation durable ou simplement transitoire fut l'une des grandes questions de 2021 pour les marchés. Vers la fin de l'année les discours des banques centrales annonçaient de plus en plus un changement de politique monétaire et les marchés ont commencé à anticiper des hausses de taux, notamment aux États-Unis. Les taux longs restent toutefois bas dans l'absolu. Le 10 ans état français termine par exemple l'année avec un rendement de 0,19% contre -0,34% en fin d'année 2020.

D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

Répartition au 31/12/2021 des Actifs par catégorie d'identification :

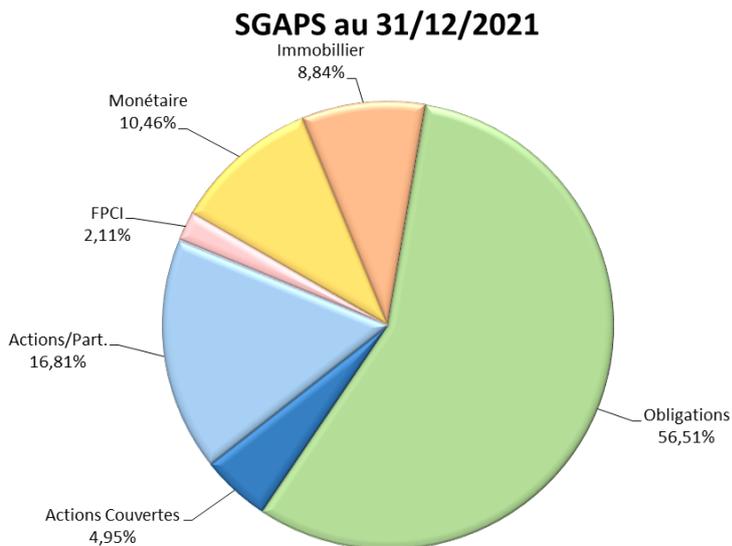
Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Obligations Souveraines	1 177 561 446,00	18,36%
Obligations d'entreprises	2 137 172 811,89	33,32%
Actions	388 607 938,08	6,06%
Dont actions non cotées	4 876 992,20	0,08%
Dont SCI	226 855 253,91	3,54%
Dont participations (hors SCI)	156 875 691,97	2,45%
Fonds d'investissement	1 899 188 995,16	29,61%
Dont OPC Mixtes	542 293 458,16	8,46%
Dont OPC Actions	862 352 959,53	13,45%
Dont OPC Obligataires	153 918 902,10	2,40%
Dont FPCI	132 339 708,61	2,06%
Dont OPC Monétaires	208 283 966,76	3,25%
Trésorerie et Dépôts	483 785 292,22	7,54%

Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Prêts	123 232 743,00	1,92%
Immobilisations corporelles	203 602 929,22	3,17%
Total Actif	6 413 152 155,57	100,00%

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 6 413 M€ fin 2021 contre 7 572 M€ auparavant.

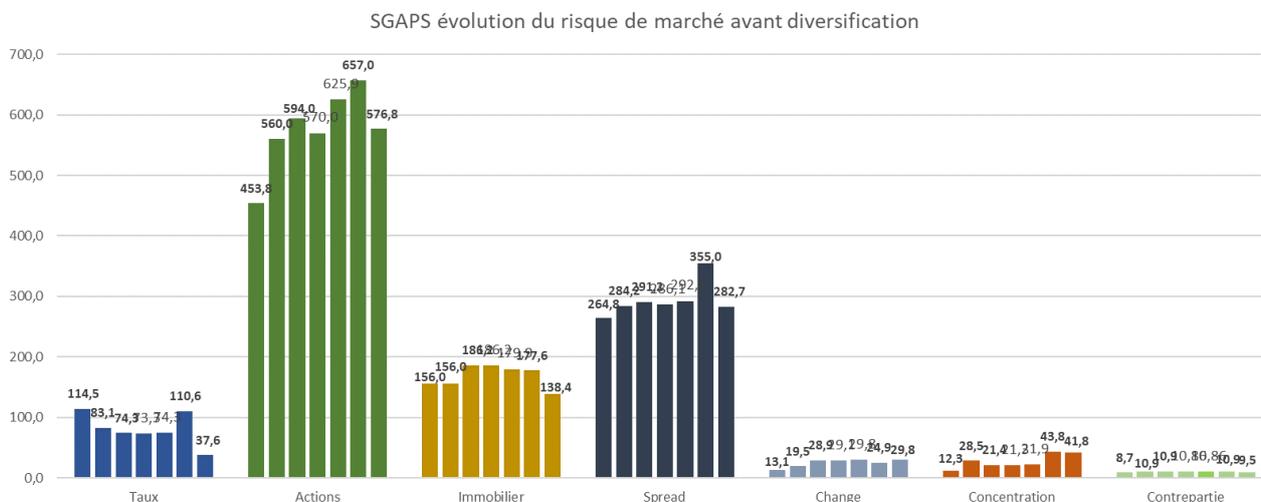
La dépréciation de 1 159 M€ s'explique par le transfert d'une grande partie des actifs vers le FRPS nouvellement créé.

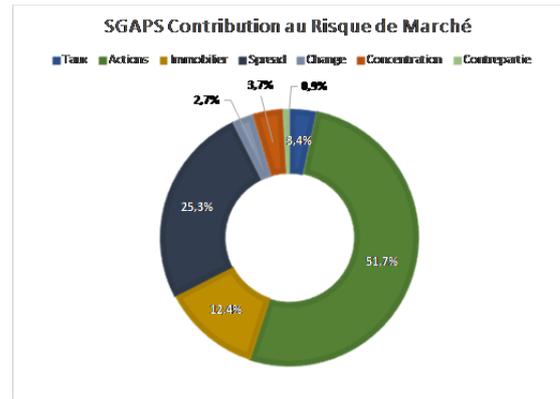
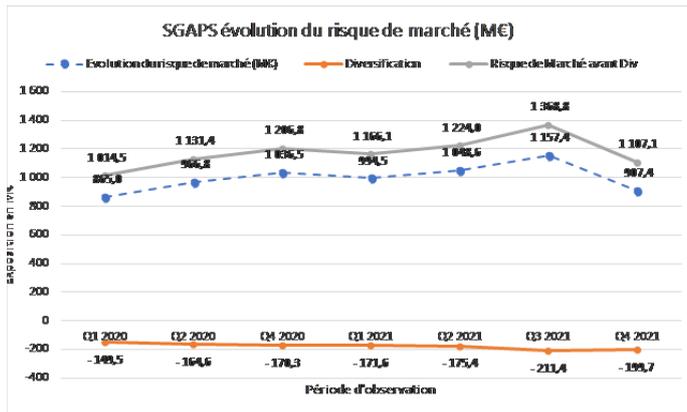
Répartition de l'actif par classe



Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 3 315 M€. L'immobilier représente 554 M€ (SCI, Prêts et immobilisations corporelles), les actions en direct 389 M€ et les participations 157 M€ (hors SCI). Les fonds communs de placements constitués à 45% d'OPCVM actions s'élèvent à 862 M€.

Les liquidités atteignent 484 M€.





En 2021, le portefeuille d’investissements présente une structure de risque de marché de 907 M€.

En comparaison au portefeuille d’actifs de la SGAPS fin 2020 et en raison de l’apport au FRPS des actifs du portefeuille de CPCEA RS et d’une partie des actifs du portefeuille CPCEA Prévoyance :

- Le risque global a diminué de 129,1 M€.
- Le risque actions est en baisse de 17,2 M€.
- Le risque de spread est en diminution de 8,5 M€.
- La composante immobilière est en diminution de 47,7 M€.
- Le risque de concentration est en hausse de 20,4 M€.
- Les composantes change et contrepartie sont marginales dans la structure du risque.

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l’objet d’une revue ayant pour objectif général de doter l’Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l’ensemble des actifs détenus par l’institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d’actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d’actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l’EIOPA et jointe en annexe I
- Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :
 - Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
 - Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
 - Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles
- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l’outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 »
- En vue de constitution de classes d’actifs pures au sens du risque sur la base d’agrégats, sont adjointes les notions suivantes :
 - Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
 - Devise
 - Critère ISR

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d’intérêts et d’éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l’outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l’essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une données est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »
- Le référentiel émetteurs

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de la SGAPS, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

Les institutions membres de la SGAPS utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'imposition utilisé

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2020 est de 25,83 % (soit un taux de 25 % majoré d'une contribution sociale de 3,3%) tout comme fin 2019. Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2022 : 25% et contribution sociale de 3,3%

2023 : 25% et contribution sociale de 3,3%

2024 et suivants : 25% et contribution sociale de 3,3%

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

La méthode utilisée consiste à évaluer la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs (IDA) sur la base des projections réalisées sur base sociale. Nous avons limité cet horizon à 5 ans.

Nous avons pris en compte l'environnement des IP sur le marché de l'assurance et de la maturité du groupe en matière d'imposition différée (rappel entrée en fiscalité au 01/01/2012).

Les actifs d'impôts différés reflètent notre meilleure estimation du calendrier du reversement des différences taxables et de réalisation des bénéfiques imposables futurs. Ces prévisions de bénéfiques imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées avec les autres données prévisionnelles.

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2).

La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

Les pertes générées par le choc représentent des économies d'impôts potentielles qui aboutissent à une position nette d'imposition différée active qui fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité sur les exercices fiscaux futurs (5 ans).

La SGAPS n'utilise pas en 2021 la capacité d'absorption des pertes au-delà des montants d'impôts différés passifs. La SGAPS présente des situations d'imposition différée différentes selon les cantons :

Prévoyance et Retraite en M€	IDA+/IDP au 01/01/2021	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2021
Différences temporaires	2,7	0,2	2,9
Écarts de réévaluation fiscale	17,7	-0,4	17,3
Déficits fiscaux reportables	0,0	13,8	13,8
Retraitements S2	-37,9	-12,0	-49,9
TOTAL avant recouvrement	-17,5	1,6	-15,9
TOTAL après recouvrement	-17,5	1,6	-15,9

L'actif général de la SGAPS constate au bilan prudentiel de l'exercice 2021, un montant d'imposition différée passive de -15,9 M€.

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

Les calculs de la solvabilité de la SGAPS étant réalisés sur la base de la première méthode (consolidation comptable), en l'absence de réassurance intra-groupe, les provisions techniques sont égales à la somme des provisions techniques des 3 institutions de prévoyance, à laquelle est réintégrée la PPE de CCPMA PRÉVOYANCE (l'intégration de la PPE aux fonds propres n'étant pas possible au niveau GROUPE).

D.2.a Montant des provisions techniques

Les activités de la SGAPS sont affectées aux lignes d'activité suivantes :

- Vie :
 - 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices ;
 - 32 - Autre assurance vie ;
 - 36 – Réassurance Vie ;
- Santé similaire à la vie :
 - 33 - Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé ;
 - 35 - Réassurance santé ;
- Santé non similaire à la vie :
 - 1 – Frais médicaux ;
 - 2 – Perte de revenus;
 - 13 - Réassurance proportionnelle : Frais médicaux;
 - 14 - Réassurance proportionnelle : Perte de revenus.

Les tableaux suivants présentent les montants des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2021.

VIE

Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	5 671,9	4 463,4	-1 208,5
Dont Meilleure Estimation (*)	5 512,5	4 349,6	-1 162,9
Dont Marge de Risque	159,4	113,9	-45,5

(*) Dont réintégration de la PPE admissible d'un montant de 247,0 M€ en 2020 et 238,5 M€ en 2021.

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	337,6	344,5	6,9
Dont Meilleure Estimation	327,1	333,2	6,1
Dont Marge de Risque	10,5	11,3	0,8

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	472,9	493,8	20,9
Dont Meilleure Estimation	456,2	476,0	19,8
Dont Marge de Risque	16,7	17,8	1,1

TOTAL

Provisions	2020	2021	Écart en M€
Provisions Techniques	6 482,4	5 301,7	-1 180,7
Dont Meilleure Estimation	6 295,8	5 158,7	1 137,1
Dont Marge de Risque	186,6	143,0	-43,6

Synthèse des évolutions

Les provisions techniques de la SGAPS s'élèvent à 5 301,7 M€ au 31/12/2021, en diminution de -1 180,7 M€, soit une baisse de -18,2% par rapport à l'exercice précédent.

Elles sont représentées à 84% par les provisions techniques vie, tandis que la santé non similaire à la vie et la santé similaire à la vie pèsent respectivement 9% et 6%.

Par ailleurs, la répartition par institution est la suivante : 92% CCPMA PRÉVOYANCE, 2% CPCEA, 6% AGRI PRÉVOYANCE. Cette répartition est stable par rapport à 2020.

Les provisions en meilleure estimation s'établissent à 5 158,7 M€, en baisse de -18,1%. Cette baisse résulte essentiellement du transfert des engagements branche 26 vers le fonds de retraite supplémentaire CPCEA RS, suite à l'obtention de l'agrément FRPS en décembre 2021.

De manière générale, les provisions en meilleure estimation de la santé-prévoyance augmentent en lien avec l'évolution des provisions sociales et dans une moindre mesure du fait des hypothèses retenues pour la frontière des contrats.

La marge de risque s'établit à 143,0 M€ et représente 2,8% des provisions techniques en 2021, soit une proportion moindre par rapport à celle des exercices précédents. La marge de risque pour la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE diminue (- 43,6 M€ soit - 23,4%) transfert des engagements branche 26 vers le fonds de retraite supplémentaire CPCEA RS, suite à l'obtention de l'agrément FRPS en décembre 2021.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les provisions cédées en réassurance s'élèvent à 0,1 M€ pour AGRI PRÉVOYANCE et 14,7 M€ pour CCPMA PRÉVOYANCE (il n'y a pas de provisions cédées en réassurance pour CPCEA), soit 0,3% des provisions en meilleure estimation brutes de réassurance.

La cession en réassurance est négociée exclusivement au niveau des entités solos.

Ces entités solos sont réassurées par trois acteurs (HANNOVER RE, SCOR GLOBAL LIFE et COVEA COOPERATIONS) par des traités annuels en excédent de sinistre par tête et catastrophe (pour CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE) et en Stop-Loss (pour AGRI PRÉVOYANCE).

D.2.b Provisions en meilleure estimation

D.2.b.1 Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2022 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2021.

Pour ce faire, il pourra s'avérer nécessaire de projeter d'autres éléments du compte de résultat et du bilan social tels que les provisions sociales, la valorisation des placements et le résultat financier, ...

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. En synthèse, la meilleure estimation est basée sur les mêmes flux de prestations que la provision sociale rectifiés :

- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties;
- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
 - taux technique constant en norme sociale ;
 - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

A noter que pour la population des actifs et radiés de CCPMA RS, la provision sociale correspond au cumul des droits acquis au 31/12/2021, sans détermination de flux de prestations, et nécessite donc un traitement particulier.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2020. Il est basé en partie sur les travaux de l'arrêté social et les contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation permettent de garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements est inchangé par rapport à l'année 2020. Les contrôles réalisés pour le calcul de la meilleure estimation, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données. Les évolutions constatées sur les caractéristiques de certains titres sont sans impact apparent sur les montants de provision en meilleure estimation.

D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation (*), acceptation et PE/PB)	2020	2021	Evolution	Evolution en %
Sous total Vie	4 859,2	3 848,6	-1 010,6	-20,8%
30 Assurance vie avec participation aux bénéfices (y.c RS)	4 786,5	3 757,0	-1 029,5	

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation (*), acceptation et PE/PB)	2020	2021	Evolution	Evolution en %
32 Autre assurance vie	72,7	91,6	18,9	
Sous total Santé similaire à la vie	306,9	306,6	-0,3	-0,1%
33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	306,9	306,6	-0,3	
Sous total Santé non similaire à la vie	479,5	537,9	58,4	+12,2%
1 Frais médicaux	76,8	66,3	-10,5	
2 Perte de revenus	402,7	471,6	68,9	
TOTAL Général	5 645,5	4 693,1	-952,4	-16,9%

(*) Provisions comptables au titre de la taxe covid 2020 et 2021 et des prestations des deux derniers mois de l'année dont l'information est communiquée en N+1.

Au global, les provisions sociales d'AGRICAPRÉVOYANCE s'élèvent au 31/12/2021 à 4 693,1 M€ en diminution par rapport à l'exercice précédent de -952,4 M€, soit -16,9%, majoritairement expliquée (-1 206,5 M€) par le transfert des engagements branche 26 vers le fonds de retraite supplémentaire CPCEA RS, suite à l'obtention de l'agrément FRPS en décembre 2021.

La répartition des provisions par ligne d'activité est proche de l'exercice précédent :

- les provisions Vie représentent 82,0% des provisions totales,
- les provisions Santé similaire à la vie représentent 6,5% des provisions totales,
- les provisions Santé non similaire à la vie représentent 11,5% des provisions totales

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Au sein d'AGRICAPRÉVOYANCE, l'année 2021 est marquée le transfert des engagements branche 26 vers le fonds de retraite supplémentaire CPCEA RS, suite à l'obtention de l'agrément FRPS en décembre 2021. Ainsi, le montant des provisions constituées au 31/12/2021, est en baisse de - 1 052,3 M€ par rapport au 31/12/2020.

Le développement des provisions du régime CCPMA RS se poursuit (+168,7 M€). Il s'explique principalement par les nouvelles cotisations des actifs et les revalorisations de leurs droits (+154,6 M€). La hausse des engagement des retraités vient de l'augmentation du nombre de rentiers. A noter qu'une part importante des liquidations aboutit à un versement unique. Le régime fermé CCPMA RETRAITE est en recul comme attendu (-36,5 M€). Les provisions au titre des actifs et radiés sont en baisse de -19,9 M€, en lien avec celle des effectifs provisionnés.

Les provisions complémentaires correspondent aux provisions pour participation aux bénéfiques.

PRÉVOYANCE

Les provisions prévoyance représentent 24% des provisions totales d'AGRICAPRÉVOYANCE et augmentent de +99,9 M€ sur l'exercice. Elles sont constituées pour 28% de rentes invalidité en cours et pour 42% d'assurance perte de revenus.

La variation des provisions est due essentiellement à une augmentation des provisions du lob 2 (+68,9 M€), essentiellement expliquée par la hausse des provisions Incapacité en cours (+16,2 M€) et de l'Invalidité en attente (+32,5 M€) qui résulte d'une augmentation du nombre de dossiers provisionnés sur les deux risques et de l'évolution des caractéristiques des effectifs (baisse du coût moyen et augmentation de la durée des sinistres en incapacité).

Les provisions techniques qui dépendent des lob 30 & 32, sont aussi en augmentation notamment sur la partie exonération en incapacité ou en invalidité (+18,8 M€) et les capitaux décès (+15,2 M€). La croissance des provisions d'exonération est directement liée à la hausse des provisions arrêt de travail (effet volume). L'institution AGRI PRÉVOYANCE est particulièrement impactée par l'augmentation des provisions capitaux décès (+8,6 M€ de dotation soit 57% de la dotation annuelle) en lien avec les signalements AGIRA de l'exercice qui conduisent à des rechargements sur les exercices antérieurs.

D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont similaires au 31/12/2020, à l'exception des engagements relatifs aux frais de gestion du canton branche 26 de CPCEA qui sont dorénavant portés par l'Actif Général de l'Institution en conformité avec les dispositions réglementaires (Règlement comptable N°2008-06, du 3 avril 2008).

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les engagements relatifs aux frais de placement ;
- Les engagements relatifs aux frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires correspondant aux futures décisions de distribution de résultats et/ou de revalorisation des prestations.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2021, ajustées en fonction de l'évolution de la revue tarifaire 2021 et des contractualisations réalisées fin 2021.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais de gestion en coût complet dans le cadre d'une continuité d'activité.

La meilleure estimation intègre les frais de gestion des placements évalués en pourcentage de la valeur nette comptable des actifs de placements.

Les autres frais (acquisition, administration et règlement des prestations) sont modélisés en pourcentage des cotisations et des prestations sur la base des éléments communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les prestations discrétionnaires futures sont modélisées en tenant compte des futures décisions de gestion.

Les futures décisions de gestion relatives au passif sont les suivantes :

Pour CCPMA RS et Retraite :

- Conformément aux décisions du conseil d'administration, les taux de participation aux bénéfices utilisés dans la modélisation sont de 90% pour le résultat technique et 85% pour le résultat financier, et ce pour les 2 régimes. Ces taux sont inchangés par rapport aux calculs du 31/12/2020 ;
- Dans la continuité des décisions du conseil d'administration, à chaque pas de projection, l'intégralité des provisions pour participation aux excédents sont distribuées sous forme de revalorisation au régime CCPMA RS.

Pour les garanties prévoyance-santé :

- Par référence aux décisions passées du Conseil d'administration, il a été décidé de retenir l'inflation (et sa prévision en risque neutre) comme hypothèse de revalorisation des prestations futures dans le calcul de la meilleure estimation.

Les futures décisions de gestion relatives aux actifs pour les régimes de retraite supplémentaire sont les suivantes :

- Atteinte de l'allocation cible des placements en stock ;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

Pour l'ensemble des risques, les flux obtenus sont ensuite actualisés avec la courbe des taux EIOPA.

D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, générateur de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque, Jeux de scénarios économiques et Inflation

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA (zone EURO) au 31/12/2021. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

Des jeux de scénarios économiques sont calibrés à partir de ces courbes des taux et générés en « risque neutre ». Cela signifie que l'espérance de rendement de tous les actifs financiers converge vers le taux sans risque. Chaque jeu de scénarios est constitué de 1 000 trajectoires.

La courbe des taux 2021 est plus haute que la courbe 2020, l'augmentation moyenne étant de +0,32% sur 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du générateur de scénarios économiques risque neutre et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations. Pour les calculs au 31/12/2021, l'inflation projetée est plus haute d'environ 80 bps. A l'horizon 60 ans, l'inflation long terme tend vers 3,1%.

Hypothèses concernant le résultat financier

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation des régimes de retraite supplémentaire.

L'allocation cible est atteinte en 5 ans puis constante sur l'horizon de projection, égale à l'allocation décidée par le Conseil d'administration.

La politique de réalisation des plus-values concerne les poches Actions et OPCVM Taux .Elle est caractérisée par:

- La part des plus-values conservées (seuil): 25% pour les OPCVM actions
- La part des plus-values disponibles effectivement réalisée au-delà du seuil :50 % pour les OPCVM actions, 0% pour les autres titres.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements prévoyance-santé au titre de l'année d'assurance 2022 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille prévoyance-santé
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2021, ajustées en fonction de l'évolution de la revue tarifaire 2020 et des contractualisations réalisées fin 2021 .

Par comparaison avec les hypothèses du 31/12/2020 relatives à l'année d'assurance 2021, ces hypothèses induisent globalement une hausse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Au-delà de la 5ème année de projection, les taux de frais ne varient pas.

En Santé / Prévoyance, les taux de frais retenus sont globalement en hausse par rapport au 31/12/2020.

Les taux de frais sont en hausse sur les portefeuilles CCPMA RS et CCPMA Retraite du fait d'une revue de la méthodologie de détermination des montant de frais.

Les taux de frais de gestion des placements pour les régime de retraite supplémentaire sont en légère hausse par rapport à 2021.

Retraite supplémentaire – Tables de mortalité

Les tables retenues pour déterminer les flux de prestations garantis sont les tables réglementaires TGH05-TGF05, comme pour le calcul au 31/12/2020.

Les études réalisées à ce jour ne montrent pas de surestimation de la mortalité réelle par rapport aux tables réglementaires.

D.2.b.5 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Ligne d'activité	2020	2021	Écart en M€
1 – Frais médicaux	67,0	61,2	-5,8
2 – Perte de revenus	369,7	389,7	20,0
13 - Réassurance Frais Médicaux	0,0	0,0	0,0

Ligne d'activité	2020	2021	Écart en M€
14 - Réassurance Perte de revenus	19,5	25,1	5,6
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfécies	149,2	153,5	4,3
32 – Autre assurance vie	65,0	87,1	22,1
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	327,1	333,2	6,1
35 – Réassurance Santé	0,0	0,0	0,0
36 – Réassurance Vie	13,6	18,1	4,5
Sous total prévoyance santé	1 011,1	1 067,9	56,8
30 - Assurance vie avec PB - CCPMA RS + Retraite (*)	3 920,8	4 090,8	170,0
30 - Assurance vie avec PB - CPCEA RS	1 363,9	0	-1 363,9
Sous total retraite	5 284,7	4 090,8	-1 193,9
TOTAL	6 295,8	5 158,7	-1 137,1

(*) Dont réintégration de la PPE admissible d'un montant de 238,5 M€.

La meilleure estimation de la SGAPS s'élève à 5 158,7 M€ au 31/12/2021 en baisse de -1 137,1 M€.

Les provisions en meilleure estimation des régimes de retraite supplémentaire représentent 79% du total. Les lignes d'activités pertes de revenus et rentes découlant de contrat non-vie relatifs à l'assurance santé représentent 14% de la meilleure estimation globale.

La baisse des régimes de retraite supplémentaire est liée au transfert des engagements branche 26 vers le fonds de retraite supplémentaire CPCEA RS, suite à l'obtention de l'agrément FRPS décembre 2021.

La hausse des provisions en meilleure estimation des risques prévoyance -santé s'explique en grande partie par la dégradation du risque arrêt de travail (Lob 2 & Lob 14) la quelle se répercute directement sur les garanties exonérations de décès en arrêt de travail (classées dans les Lob 30 & 32). Ceci est notamment visible sur CCPMA Prévoyance (75 % de la dotation de la Lob 2 & Lob 14), où nous constatons malgré une grande majorité de délai de franchise au delà de 90 jours, une augmentation de la fréquence d'entrée dans le risque et un allongement de la durée des sinistres. Ceci pouvant s'expliquer par un changement de comportement des assurés.

Notons aussi, que comme pour les provisions sociales, les provisions de meilleure estimation de la SGAPS au titre des capitaux décès sont impactés par les signalements AGIRA de l'exercice qui conduisent à des rechargements sur les exercices antérieurs de l'institution AGRI PRÉVOYANCE.

D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau suivant compare au 31/12/2021 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

En M€	Vie (hors RS)	Santé SLT	Santé non SLT	Retraite supplémentaire	Total
Provisions techniques en norme sociale	266,8	306,6	537,9	3 581,8	4 693,1
Meilleure estimation	258,7	333,2	476	4 090,8	5 158,7
Écart	-8,1	26,6	-61,9	509	465,6

Au global de l'institution, les provisions en norme sociale s'élèvent à 4 693,1 M€ contre 5 158,7 M€ pour la meilleure estimation, soit un écart de 465,6 M€.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Cet écart est dû principalement aux régimes de retraite supplémentaire pour lesquels la provision en meilleure estimation est supérieure à la provision sociale, ce qui s'explique par :

- La prise en compte des prestations discrétionnaires futures et de la totalité des frais, en particulier les frais de gestion des placements, dans la meilleure estimation ;
- Partiellement compensée par l'excédent de PTS sur PMT pour CPCEA RS et l'impact de l'actualisation sur CCPMA RS.

Pour les garanties prévoyance-santé, les provisions sociales au 31/12/2021 sont supérieures aux provisions de meilleures estimations de 43,3 M€.

Cet écart résulte de :

- l'écart de valorisation sur les prestations garanties des engagements arrêt de travail,
- l'exclusion de la PRC dans la meilleure estimation justifiée par l'étude de la frontière des contrats, du moindre coût des prestations garanties pour la modélisation des flux de prestation garantie,
- compensée pour partie par le coût de l'actualisation, le transfert de frais de gestion du canton branche 26 de CPCEA vers l'actif général et les prestations discrétionnaires futures.

La provision pour primes futures demeure négative et permet également de maintenir un écart positif entre les provisions techniques en norme sociale et les provisions de meilleure estimation.

D.2.c Marge de Risque

Les calculs de la solvabilité de la SGAPS étant réalisés sur la base de la première méthode (consolidation comptable), la marge de risque est égale à la somme des marges de risque des 3 institutions de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la marge de risque relative à la SGAPS.

En M€	2020	2021	Écart
Marge de risque	186,6	143,0	-43,6
dont AGRI PRÉVOYANCE	16,0	16,9	-0,9
dont CCPMA PRÉVOYANCE	104,1	122,7	18,5
dont CPCEA - Actif général	4,6	3,4	-1,2
dont CPCEA - Canton Retraite	62,0	0	-62

La marge de risque de la SGAPS s'élève à 143 M€ au 31/12/2021 en diminution de 43,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Elle représente 2,7% des provisions techniques.

La baisse de la marge de risque est due au transfert des engagements branche 26 vers le fonds de retraite supplémentaire CPCEA RS, suite à l'obtention de l'agrément FRPS en décembre 2021. Au changement de méthode de calcul de la marge de risque (passage de la méthode 3 à la méthode 2 défini dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015).

La répartition de la marge de risque entre les différentes institutions évolue considérablement par rapport à 2020, la contribution de CCPMA RS est nettement plus importante du fait de la présence d'engagement de retraite.

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

Les 3 institutions de la SGAPS ne recourent qu'à la seule correction pour volatilité.

La correction pour volatilité a un impact très faible sur les taux en 2021 :

- impact moyen de 0,03% sur l'horizon de projection des flux de prévoyance-santé;
- impact moyen de 0,03% sur l'horizon de projection des flux de retraite supplémentaire.

Son impact sur la solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

en M€	Avec Correction pour volatilité	Sans Correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité mise à 0
Provisions techniques brutes de réassurance	5 301,7	5 310,0	8,2
Fonds propres de base	1 308,0	1 302,0	-6,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 308,0	1302,0	-6,0
Capital de solvabilité requis	612,3	616,8	4,5
Taux de couverture du SCR	2,14	2,11	-0,1

L'impact de la correction pour volatilité est limité sur la solvabilité de la SGAPS, la perte de -3 point sur le ratio de solvabilité étant expliquée par :

- La baisse des fonds propres éligibles, résultant de la hausse des provisions techniques ;
- La hausse du capital de solvabilité requis du fait d'une moindre absorption par les provisions techniques et l'impôt différé qui compense la baisse du BSCR.

La SGAPS resterait solvable en cas d'utilisation de la courbe des taux sans correction pour volatilité.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

Les institution membres de la SGAPS sont aussi membres du GIE AGRICA GESTION. Le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

ÉTAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (EN M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2021	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2021
Fonds d'établissement constitué	1,2			1,2
Sous-total Fonds initial	1,2	0,0	0,0	1,2
Autres réserves	1 044,5	11,9		1 056,4
Résultat de l'exercice	11,9	-11,9	-72,7	-72,7
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 (actifs/passifs)	267,4		54,6	322,0
Ajustements IDA+/IDP-	-17,5		1,6	-15,9
Ajustements social /S2	0		-4,2	-4,2
Ajustements fonds propres FRPS	0		21,2	21,2
Fonds propres prudentiels	1 307,5	0,0	0,5	1 308,0

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de la SGAPS dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

E.1.a Fonds propres de base

Les fonds propres de base de la SGAPS représentent au 31/12/2021 un total de 1 308,0 M€ répartis de la manière suivante :

- Fonds initial correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit 1,2 M€.
- Réserve de réconciliation pour un total de 1 322,7 M€ avec des éléments provenant de la combinaison des comptes à hauteur de 983,7 M€, des ajustements de 317,9 M€ liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 et 21,2 M€ liés aux ajustements des fonds propres du FRPS.
- Impôts différés passifs pour un total de -15,9 M€

Les fonds propres de la SGAPS sont entièrement disponibles.

Ils sont classés en TIER :

- -TIER 1 : 1 308,0 M€
- -TIER 2 : 0
- -TIER 3 : 0

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de la SGAPS enregistrent un total de 1 308,0 M€ fin 2021 en hausse de 0,5 M€, soit +0,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2021, les fonds propres de base de l'institution sont minorés par le résultat combiné de l'exercice pour un montant de -72,7 M€.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une augmentation des fonds propres de 54,6 M€ avec une contribution négative des placements à l'actif net de -176,1 M€ et une contribution positive des provisions à l'actif net de 230,7 M€. L'analyse détaillée est vue plus bas.

Enfin, la variation de l'imposition différée améliore les fonds propres de 1,6 M€ (voir commentaires sur imposition différée passive)

Cette évolution s'explique par une diminution de l'imposition différée passive globale des activités, consécutive aux retraitements pour passer de S1 à S2.

Les placements enregistrent une baisse de -15,9 % des retraitements en valeurs de marché de -176,1 M€ d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions sont les suivantes : les OPCVM avec des retraitements favorables pour 146,1 M€, l'immobilier, les actions et les obligations avec des retraitements défavorables pour - 322,1 M€ dans le contexte de taux bas.

En raison de l'évolution de la courbe des taux et le transfert de l'activité de retraite supplémentaire dans le cadre de la création du FRPS, les provisions diminution des retraitements en valeurs prudentielles de -230,7 M€ d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent surtout des provisions vie en meilleure estimation de 192,2 M€, principalement imputable à l'activité de retraite supplémentaire.

AJUSTEMENTS LIÉS AUX RETRAITEMENTS POUR PASSER DE S1 A S2 (EN M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2021	Variation	Retraitement pour passer de S1 à S2 au 21/12/2021
Immobilier & Participations	335,6	-64,3	271,3
Actions	8,9	-9,8	-0,9
Obligations	542,9	-248,2	294,7
OPCVM	219,2	146,1	365,3
Placements	1 106,5	-176,1	930,4
Provisions non vie	21,2	39,6	60,8
Marge de risque provisions non vie	-16,7	-1,1	-17,8
Provisions vie	-671,2	145,6	-525,6
Marge de risque provisions vie	-172,4	46,6	-125,8

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2021	Variation	Retraitement pour passer de S1 à S2 au 21/12/2021
Provisions	-839,1	230,7	-608,4
TOTAL	267,4	54,6	322,0

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2021, les projections de résultat de la SGAPS sur la période 2022-2025 laissent envisager dans le scénario médian, des résultats sociaux fluctuant entre 29,7 M€ et 37,7 M€ et qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Les fonds propres de la SGAPS sont intégralement disponibles. Les fonds propres éligibles représentent donc 1 308,0 M€.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le calcul du SCR est fait selon la formule standard avec les paramètres associés. Aucun paramètre propre aux institutions n'est utilisé. Aucun capital supplémentaire n'est appliqué au SCR.

Au niveau de la SGAPS, le SCR se décompose de la façon suivante :

$$SCR = SCR\ NCL + SCR\ OFS + SCR\ Résiduel + SCR\ Diversifié$$

Avec :

→ **SCR Diversifié** : composé des éléments suivants:

- ⊖ SCR de l'Actif Général correspondant aux SCR des institutions solos (Agri Prévoyance, CCPMA Prévoyance et CPCEA) retraités des transactions intra-groupe, des participations financières et non financières.
- ⊖ SCR du canton Branche 26.

→ **SCR NCL** : SCR au titre des participations non contrôlées (non applicable à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE)

→ **SCR OFS** : SCR des participations financières (AGRICA EPARGNE)

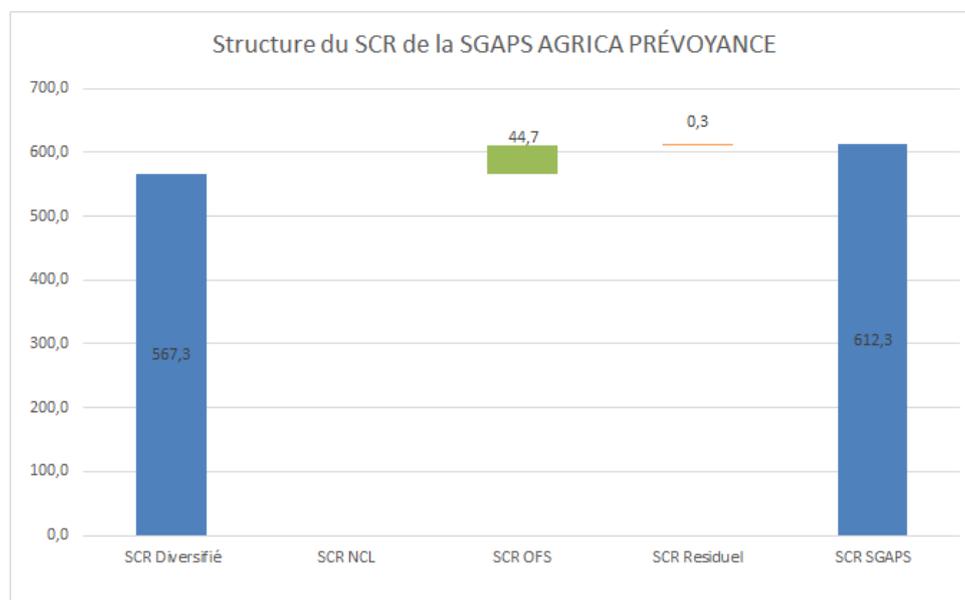
→ **SCR Résiduel** : SCR relatif aux entreprises de service de type XLOG ou INSPIRE

En application de la méthode retenue pour les calculs de la solvabilité de la SGAPS (1^{ère} méthode), le SCR diversifié correspond au SCR calculé selon la formule standard sur la base des comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE correspond aux trois Institutions de prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE, AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA ainsi qu'aux filiales informatiques, immobilières et financières des institutions.

E.2.a Montant du capital de solvabilité requis

Le graphe ci-dessous présente la structure du SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au 31/12/2021 :



Le SCR de la SGAPS, évalué à 612,3 M€ au 31/12/2021, est porté à plus de 93% par le SCR diversifié des 3 institutions de prévoyance pour un montant de 567,3 M€, expliqué à 100% par l'actif général étant donné que le canton retraite supplémentaire branche 26 de CPCEA a été transféré vers le FRPS de CPCEA RS.

L'impact des filiales est relativement faible: leur part est de 44,7 M€ pour les participations financières et 0,3 M€ pour les participations dans des entreprises de service, ce qui représente moins de 7% du montant global.

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du SCR de la SGAPS au 31/12/2021 et son évolution par rapport au 31/12/2020 :

En M€	2020	2021	Écart en M€	Écart en %
SCR - Périmètre Diversifié	695,2	567,3	-127,9	-18,4%
SCR Actif général	577,9	567,3	-10,6	-1,8%
SCR Canton Retraite	117,4	0	-117,4	-100%
SCR - Périmètre Participations Non Contrôlées	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
SCR - Périmètre Participations Financières	0,9	44,7	43,8	5 081,6%
SCR - Périmètre Participations Entreprises de Service	1,6	0,3	-1,3	-82,4%
Capital de Solvabilité Requis SGAPS	697,8	612,3	-85,5	-12,2%

Le SCR d'AGRICA PRÉVOYANCE s'établit à 612,3 M€ au 31/12/2021, en baisse de - 85,5 M€ (-12,2%) par rapport au 31/12/2020. Le SCR diversifié explique l'évolution du SCR. Il atteint 567,3 M€ en 2021 et se décompose comme suit :

- Le SCR de l'actif général (hors branche 26) qui s'élève à 567,3 M€, en baisse de - 10,6 M€ par rapport à 2020 ;
- Le SCR de la branche 26 s'annule à la suite du transfert des engagements Branche 26 vers le fonds de retraite professionnel supplémentaire CPCEA RS suite à l'obtention de l'agrément FRPS en décembre 2021.

Le SCR des participations financières est en augmentation de 43,8 M€ au titre de l'exigence de marge de solvabilité au titre du FRPS CPCEA RS.

Le SCR des participations des entreprises de service est en diminution de - 1,3 M€ suite au transfert de la participation XLOG dans le FRPS CPCEA RS.

Effets de diversification

La somme des SCR solo est diminuée des retraitements liés aux participations (financières et non financières) et des effets de diversification liés à la consolidation de la SGAPS.

Le montant total des écarts entre la somme des SCR solo et le SCR diversifié est de 19,9 M€ en 2021, en baisse de -5,5 M€ par rapport à 2020.

Le retraitement des participations a un impact nul du fait de l'ajustement par les provisions techniques plus important

E.2.b Capital de solvabilité requis – Actif général

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis de l'actif général au 31/12/2021 et son évolution par rapport au 31/12/2020.

En M€	2020	2021	Écart en M€
Risque de contrepartie	78,6	119,6	41,0
Risque de marché	788,4	939,0	150,6
Risque de souscription en Vie	98,1	154,6	56,5
Risque de souscription en Santé	214,1	228,0	13,9
Impact des matrices de corrélation	-251,8	-322,6	-70,8
Capital de solvabilité requis de base	927,4	1 117,2	189,8
Risque opérationnel	33,8	35,4	1,4
Ajustement au titre des provisions techniques	-366,5	-569,9	-203,3
Ajustement au titre des impôts différés	-16,8	-15,3	1,5
Capital de solvabilité requis	577,9	567,3	-10,6

Le SCR diversifié de l'actif général s'établit à 567,3 M€ au 31/12/2021, en baisse de - 10,6 M€ par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution des ajustements par les provisions techniques (cf. ci-dessous).

Le BSCR est évalué à 1 117,2 M€ au 31/12/2021, en hausse de 189,8 M€ (+ 20,5 %) par rapport à 2020, s'expliquant par les effets suivants :

- D'une appréciation de SCR marché de + 150,6 M€ dans le sillage de la forte croissance des marchés actions observée en 2021 .
- D'un risque de souscription vie en augmentation de + 56,5 M€ principalement porté par le risque de dépenses en lien avec les coûts du projet Loi Pacte et du projet Shield.
- D'un risque de contrepartie en hausse de + 41,0 M€ du fait de la hausse conjuguée des expositions de type 1 (avoir en banque) et des expositions de type 2 (arriérés de créances).

L'évolution du BSCR est composée par l'effet de l'ajustement au titre des provisions techniques (- 203,3 M€) résultant de la plus grande capacité des régimes de retraite supplémentaire à absorber les chocs dans un contexte de hausse des taux d'intérêts et d'appréciation des marchés actions.

L'effet de l'ajustement au titre des impôts différés (+ 1,5 M€) reste modéré entre 2020 et 2021.

Décomposition du SCR diversifié par institution (hors allocation des effets de diversification)

Le tableau ci-dessous présente le SCR diversifié de l'actif général, le montant des SCR des entités solos et le poids des solos dans le SCR diversifié ainsi que leurs évolutions par rapport à 2020.

SCR diversifié (en M€)	2020	2021	Ecart en M€
AGRI PRÉVOYANCE	84,0	102,2	18,2
CPCEA hors branche 26	60,3	35,0	-25,2
CCPMA PRÉVOYANCE	458,2	449,9	-8,3
Effets de diversification	-24,6	-19,9	4,7
Total	577,9	567,3	-10,6

Au 31/12/2021, le SCR diversifié est porté principalement par CCPMA PRÉVOYANCE puis AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA.

La baisse de - 10,6 M€ du SCR Diversifié de l'actif général entre 2020 et 2021 provient quasi-exclusivement de la baisse du SCR de CPCEA de - 25,2 M€ et de CCPMA PRÉVOYANCE (- 8,3 M€) en partie compensée par l'augmentation du SCR de AGRI PRÉVOYANCE (+ 18,2 M€).

E.2.c Minimum de capital requis

En application de l'article 230 de la directive, le SCR de la SGAPS doit être supérieur ou égal à la somme des MCR des institutions de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente cette somme :

En M€	2020	2021	Ecart en M€
AGRI PRÉVOYANCE	32,2	34,0	1,8
CPCEA	45,1	12,2	-32,4
CCPMA PRÉVOYANCE	175,8	159,7	-16,1
Total	253,1	205,9	-46,7

Ainsi, le MCR de la SGAPS doit au minimum être égal à 205,9 M€ en 2021, cette somme étant en baisse de - 46,7 M€ par rapport à 2020.

Cette évolution est portée par la baisse des MCR de CCPMA PRÉVOYANCE représentant 78% de la somme et de CPCEA.

La baisse du MCR de CPCEA est expliquée par le transfert du canton retraite vers le FRPS CPCEA RS.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le tableau ci-dessous présente les taux de couverture du SCR et du minimum de SCR de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2020 :

Fonds propres de base	1 307,6	1 308,1	0,5
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 307,6	1 308,1	0,5
SCR	697,8	612,3	-85,5
Taux de couverture du SCR	1,87	2,14	0,27
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de SCR	1 307,6	1 308,1	0,5
MCR	253,1	205,9	-47,1
Taux de couverture du minimum de SCR	5,17	6,35	1,18

L'institution respecte le minimum de capital de solvabilité requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR augmente de 27 points en 2021, pour atteindre 2,14.

Cette évolution s'explique par une hausse significative du SCR, les fonds propres augmentant légèrement.

E.6 Autres informations

Néant

F. ANNEXES

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.01.01.04

Appendix I: Quantitative reporting templates

S.01.01.04.01

Content of the submission

Template Code - Template name		C0010
S.01.02.04 - Basic Information - General	R0010	1 - Reported
S.01.03.04 - Basic Information - RFF and matching adjustment portfolios	R0020	2 - Not reported as no RFF or MAP
S.02.01.01 - Balance sheet	R0030	1 - Reported
S.02.02.01 - Assets and liabilities by currency	R0040	3 - Not due in accordance with instructions of the template
S.03.01.04 - Off-balance sheet items - general	R0060	1 - Reported
S.03.02.04 - Off-balance sheet items - List of unlimited guarantees received by the group	R0070	2 - Not reported as no unlimited guarantees received
S.03.03.04 - Off-balance sheet items - List of unlimited guarantees provided by the group	R0080	2 - Not reported as no unlimited guarantees provided
S.05.01.01 - Premiums, claims and expenses by line of business	R0110	1 - Reported
S.05.02.01 - Premiums, claims and expenses by country	R0120	3 - Not due in accordance with instructions of the template
S.06.01.01 - Summary of assets	R0130	5 - Not due as S.06.02 and S.08.01 reported annually
S.06.02.04 - List of assets	R0140	1 - Reported
S.06.03.04 - Collective investment undertakings - look-through approach	R0150	1 - Reported
S.07.01.04 - Structured products	R0160	2 - Not reported as no structured products
S.08.01.04 - Open derivatives	R0170	2 - Not reported as no derivative transactions
S.08.02.04 - Derivatives Transactions	R0180	2 - Not reported as no derivative transactions
S.09.01.04 - Income/gains and losses in the period	R0190	1 - Reported
S.10.01.04 - Securities lending and repos	R0200	2 - Not reported as no Securities lending and repos
S.11.01.04 - Assets held as collateral	R0210	1 - Reported
S.15.01.04 - Description of the guarantees of variable annuities	R0260	2 - Not reported as no variable annuities
S.15.02.04 - Hedging of guarantees of variable annuities	R0270	2 - Not reported as no variable annuities
S.22.01.04 - Impact of long term guarantees measures and transitionals	R0370	1 - Reported
S.23.01.04 - Own funds	R0410	1 - Reported
S.23.02.04 - Detailed information by tiers on own funds	R0420	1 - Reported
S.23.03.04 - Annual movements on own funds	R0430	1 - Reported
S.23.04.04 - List of items on own funds	R0440	1 - Reported
S.25.01.04 - Solvency Capital Requirement - for groups on Standard Formula	R0460	1 - Reported as standard formula is used
S.25.02.04 - Solvency Capital Requirement - for groups using the standard formula and partial internal model	R0470	10 - Not reported as use of standard formula
S.25.03.04 - Solvency Capital Requirement - for groups on Full Internal Models	R0480	10 - Not reported as use of standard formula
S.26.01.04 - Solvency Capital Requirement - Market risk	R0500	1 - Reported
S.26.02.04 - Solvency Capital Requirement - Counterparty default risk	R0510	1 - Reported
S.26.03.04 - Solvency Capital Requirement - Life underwriting risk	R0520	1 - Reported
S.26.04.04 - Solvency Capital Requirement - Health underwriting risk	R0530	1 - Reported
S.26.05.04 - Solvency Capital Requirement - Non-Life underwriting risk	R0540	2 - Not reported as risk not existent
S.26.06.04 - Solvency Capital Requirement - Operational risk	R0550	1 - Reported
S.26.07.04 - Solvency Capital Requirement - Simplifications	R0560	1 - Reported
S.27.01.04 - Solvency Capital Requirement - Non-Life and Health catastrophe risk	R0570	1 - Reported
S.31.01.04 - Share of reinsurers (including Finite Reinsurance and SPV's)	R0680	1 - Reported
S.31.02.04 - Special Purpose Vehicles	R0690	2 - Not reported as no Special Purpose Insurance Vehicles
S.32.01.04 - Undertakings in the scope of the group	R0700	1 - Reported
S.33.01.04 - Insurance and Reinsurance individual requirements	R0710	0 - Not reported other reason (in this case special justification is needed)
S.34.01.04 - Other regulated and non-regulated financial undertakings including insurance holding companies and mixed financial holding company individual requirements	R0720	1 - Reported
S.35.01.04 - Contribution to group Technical Provisions	R0730	1 - Reported
S.36.01.01 - IGT - Equity-type transactions, debt and asset transfer	R0740	2 - Not reported as no IGT on Equity-type transactions, debt and asset transfer
S.36.02.01 - IGT - Derivatives	R0750	2 - Not reported as no IGT on Derivatives
S.36.03.01 - IGT - Internal reinsurance	R0760	2 - Not reported as no IGT on Internal reinsurance
S.36.04.01 - IGT - Cost Sharing, contingent liabilities, off BS and other items	R0770	2 - Not reported as no IGT on Cost Sharing, contingent liabilities, off BS and other items
S.37.01.04 - Risk concentration	R0780	1 - Reported

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.01.02.04

Basic information - General

S.01.02.04.01

Basic information - General

		C0010
Participating undertaking name	R0010	SGAPS AGRICA PREVOYANCE
Group identification code and type of code	R0020	LEI/969500HN64V66822C794
Country of the group supervisor	R0050	FRANCE
Sub-group information	R0060	1 - No sub-group information
Language of reporting	R0070	French
Reporting submission date	R0080	2022-05-20
Financial year end	R0081	2021-12-31
Reporting reference date	R0090	2021-12-31
Regular/Ad-hoc submission	R0100	1 - Regular reporting
Currency used for reporting	R0110	EUR
Accounting standards	R0120	2 - Local GAAP
Method of Calculation of the group SCR	R0130	1 - Standard formula
Use of group specific parameters	R0140	2 - Don't use group specific parameters
Ring-fenced funds	R0150	2 - Not reporting activity by RFF
Method of group solvency calculation	R0160	1 - Method 1 is used exclusively
Matching adjustment	R0170	2 - No use of matching adjustment
Volatility adjustment	R0180	1 - Use of volatility adjustment
Transitional measure on the risk-free interest rate	R0190	2 - No use of transitional measure on the risk-free interest rate
Transitional measure on technical provisions	R0200	2 - No use of transitional measure on technical provisions
Initial submission or re-submission	R0210	2 - Re-submission
Exemption of reporting ECAI information	R0250	0 - Not exempted
URL to the webpage where the Solvency and Financial Condition Report (SFCR) is disclosed	R0255	UNDERTAKING WITH NO WEBSITE
Direct URL to download the Solvency and Financial Condition Report (SFCR) corresponding to this financial year reporting obligation (R0090)	R0260	NOT PROVIDED/NOT AVAILABLE
Ad hoc XBRL technical field 1	R0990	
Ad hoc XBRL technical field 2	R0991	
Ad hoc XBRL technical field 3	R0992	

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,000	17000,000
Deferred tax assets	R0040	0,000	26681988,000
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	5994432018,210	5064070372,900
Property (other than for own use)	R0080	203602929,220	60204912,590
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	508211079,560	380343136,330
Equities	R0100	4876992,200	5777095,780
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120	4876992,200	5777095,780
Bonds	R0130	3314734257,890	3019999421,570
Government Bonds	R0140	1177561446,000	1049029766,980
Corporate Bonds	R0150	2137172811,890	1970969654,590
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	1899188995,160	1533928042,450
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	63555520,000	63555520,000
Other investments	R0210	262244,180	262244,180
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	14794125,190	14545467,070
Non-life and health similar to non-life	R0280	8452864,030	9704209,640
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	8452864,030	9704209,640
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	6341261,160	4841257,430
Health similar to life	R0320	2083143,510	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	4258117,650	4841257,430
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	222118674,480	222118674,480
Reinsurance receivables	R0370	947790,790	947790,790
Receivables (trade, not insurance)	R0380	135959573,230	135959573,230
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	421163330,830	421163330,830
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	6789415512,730	5885504197,300
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	493789368,290	538048738,850
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	493789368,290	538048738,850
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	475975505,700	
Risk margin	R0590	17813862,590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	4807951227,200	4155127171,760
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	344483017,670	306520727,000
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	333185448,960	
Risk margin	R0640	11297568,710	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	4463468209,530	3848606444,760
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	4349589802,350	
Risk margin	R0680	113878407,180	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	367999,670	367999,670
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	15873200,000	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	13054248,610	13054248,610
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	60055774,080	60055774,080
Reinsurance payables	R0830	2593863,730	2593863,730
Payables (trade, not insurance)	R0840	108865259,960	108865259,960
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	5502550941,540	4878113056,660
Excess of assets over liabilities	R1000	1286864571,190	1007391140,640

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.03.01.04

Off-balance sheet items - General

S.03.01.04.01

Value of guarantee / collateral / contingent liabilities

		Maximum value	Value of collateral / contingent liabilities/assets
		C0010	C0020
Guarantees provided by the group including letters of credit	R0010		
Guarantees received by the group including letters of credit	R0030		
Collateral held			
Collateral held for loans made or bonds purchased	R0100		
Collateral held for derivatives	R0110		
Assets pledged by reinsurers for ceded technical provisions	R0120		16972949,800
Other collateral held	R0130		
Total collateral held	R0200		16972949,800
Collateral pledged			
Collateral pledged for loans received or bonds issued	R0210		
Collateral pledged for derivatives	R0220		
Assets pledged to cedants for technical provisions (reinsurance accepted)	R0230		
Other collateral pledged	R0240		
Total collateral pledged	R0300		
Contingent liabilities			
Contingent liabilities not in Solvency II Balance Sheet	R0310		
Contingent liabilities in Solvency II Balance Sheet	R0330		
Total Contingent liabilities	R0400		

S.03.01.04.02

Value of guaranteed assets and liabilities

		Value of assets for which collateral is held	Value of liabilities for which collateral is pledged
		C0030	C0040
Collateral held			
Collateral held for loans made or bonds purchased	R0100		
Collateral held for derivatives	R0110		
Assets pledged by reinsurers for ceded technical provisions	R0120	14794125,190	
Other collateral held	R0130		
Total collateral held	R0200	14794125,190	
Collateral pledged			
Collateral pledged for loans received or bonds issued	R0210		
Collateral pledged for derivatives	R0220		
Assets pledged to cedants for technical provisions (reinsurance accepted)	R0230		
Other collateral pledged	R0240		
Total collateral pledged	R0300		

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

5.05.01.01

Premiums, claims and expenses by line of business

5.05.01.01.01

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)													Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	174507852.930	84088174.260															258596027.190
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	552527.770	3966269.350															4518797.120
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140		1099045.580															1099045.580
Net	R0200	175060380.700	86955398.030															262015778.730
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	174507852.930	84088174.260															258596027.190
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	552527.770	3966269.350															4518797.120
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240		1099045.580															1099045.580
Net	R0300	175060380.700	86955398.030															262015778.730
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	169520075.820	139974913.100															309494888.920
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	378268.990	749317.360															781786.350
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340		1698867.900															1698867.900
Net	R0400	169898344.810	14573362.560															315631707.370
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410	-906212.000																-906212.000
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420		1235550.880															1235550.880
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																	
Reinsurers' share	R0440		-658799.450															-658799.450
Net	R0500	-906212.000	1894350.330															988138.330
Expenses incurred																		
Administrative expenses																		
Gross - Direct Business	R0610	8009951.890	3264177.220															11274129.110
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630																	
Reinsurers' share	R0640																	
Net	R0700	8009951.890	3264177.220															11274129.110
Investment management expenses																		
Gross - Direct Business	R0710	88342.640	469643.970															557986.610
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720	68.800	18850.210															18919.010
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730																	
Reinsurers' share	R0740		5949.320															5949.320
Net	R0800	88411.440	482544.860															579956.300
Claims management expenses																		
Gross - Direct Business	R0810	6355003.840	2440126.490															8795130.330
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830																	
Reinsurers' share	R0840																	
Net	R0900	6355003.840	2440126.490															8795130.330
Acquisition expenses																		
Gross - Direct Business	R0910	10127860.430	3872476.790															14000337.220
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930																	
Reinsurers' share	R0940																	
Net	R1000	10127860.430	3872476.790															14000337.220
Overhead expenses																		
Gross - Direct Business	R1010	11097689.990	4311980.970															15409670.960
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020	47818.230	-363766.200															-315947.970
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030																	
Reinsurers' share	R1040		71552.560															71552.560
Net	R1100	11145508.220	3876682.210															15022170.430
Other expenses																		
Gross	R1200																	
Net	R1300																	49662723.390

5.05.01.01.02

Life

	Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
	Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life-reinsurance	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Premiums written									
Gross	R1410	200897289.880		34605994.850	72624415.340		9593715.910	317721416.080	
Reinsurers' share	R1420	1650284.770		341906.020	2527126.810			4519317.600	
Net	R1500	199247005.210		34264088.830	70097288.530		9593715.910	313202098.480	
Premiums earned									
Gross	R1610	200897289.880		34605994.850	72624415.340		9593715.910	317721416.080	
Reinsurers' share	R1620	1650284.770		341906.020	2527126.810			4519317.600	
Net	R1600	199247005.210		34264088.830	70097288.530		9593715.910	313202098.480	
Claims incurred									
Gross	R1710	137923002.360		28818647.250	53825012.590		10001911.160	205667523.360	
Reinsurers' share	R1720	661510.320		289281.790	342408.320			1293200.420	
Net	R1700	137260492.040		28529365.470	53482604.270		10001911.160	2029274372.940	
Changes in other technical provisions									
Gross	R1730	131591151.110		4718266.000	-326112.000		1071604.510	137054909.620	
Reinsurers' share	R1740	-56563.000		68145.430				7582.430	
Net	R1800	131647714.110		4654120.570	-326112.000		1071604.510	137047327.190	
Expenses incurred									
Gross	R1900	35136475.890		4535241.800	10692463.930		399995.790	50760177.410	
Administrative expenses									
Gross	R1910	7848314.230		1102071.730	2633912.000			11584297.960	
Reinsurers' share	R1920								
Net	R2000	7848314.230		1102071.730	2633912.000			11584297.960	
Investment management expenses									
Gross	R2010	5129233.790		125136.980	314140.210		27724.930	5986225.910	
Reinsurers' share	R2020	2027.830		4591.200	1426.140			8045.270	
Net	R2100	5127195.860		120545.780	312714.070		27724.930	588180.640	
Claims management expenses									
Gross	R2110	5854346.440		923535.490	1980235.050		427373.000	9185489.980	
Reinsurers' share	R2120								
Net	R2200	5854346.440		923535.490	1980235.050		427373.000	9185489.980	
Acquisition expenses									
Gross	R2210	5920012.970		859730.670	2733797.210			9513540.850	
Reinsurers' share	R2220								
Net	R2300	5920012.970		859730.670	2733797.210			9513540.850	
Overhead expenses									
Gross	R2310	10363777.210		1533767.220	3199577.780		-59102.140	15058200.070	
Reinsurers' share	R2320	-22829.180		24409.090	167952.180			169532.090	
Net	R2400	10386606.390		1529358.130	3031805.600		-59102.140	14888667.980	
Other expenses									
Gross	R2500								
Net	R2600								

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.09.01.04

Income/gains and losses in the period

S.09.01.04.01

Income/gains and losses in the period

Line identification	Identification code and type of code of the undertaking	Legal name of the undertaking	Asset category	Portfolio	Asset held in unit-linked and index-linked contracts	Dividends	Interest	Rent	Net gains and losses	Unrealised gains and losses
C0001	C0002	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
00000001			Cash and deposits	6 - General	2 - Neither unit-linked nor index-linked		335864,92			0,00
00000002			Collective Investment Undertakings	6 - General	2 - Neither unit-linked nor index-linked	2344544,12	0,00		71318473,58	140806175,83
00000003			Corporate bonds	6 - General	2 - Neither unit-linked nor index-linked		51065891,95			-150427307,99
00000004			Equity	6 - General	2 - Neither unit-linked nor index-linked	7178817,84				-12846705,26
00000005			Government bonds	6 - General	2 - Neither unit-linked nor index-linked		31938946,56			-97736980,49
00000006			Mortgages and loans	6 - General	2 - Neither unit-linked nor index-linked		252448,48			0,00
00000007			Property	6 - General	2 - Neither unit-linked nor index-linked		0,00	6058373,06	525097,54	-67627865,09

S.11.01.04

Assets held as collateral

S.11.01.04.01

Information on positions held

Line identification	Identification code and type of code of the undertaking	Asset ID Code and Type of code	Information on the assets held									Information on the asset for which collateral is held
			Legal name of the undertaking	Name of counterparty pledging the collateral	Name of the group of the counterparty pledging the collateral	Country of custody	Quantity	Par amount	Valuation method	Total amount	Accrued interest	
C0290	C0020	C0040	C0010	C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
00000001		ISIN/DE000CZ40MM4		AXA FRANCE VIE	AXA	GERMANY		100000,00		107792,00		0 - Other investments (including receivables)
00000002		ISIN/ES0000012C12		PREDICA-PREVOCANCE DIALOGUE DU CREDIT AGRICOLE	CA GROUPE	SPAIN		9000000,00		11756152,80		0 - Other investments (including receivables)
00000003		ISIN/FR0000476087		AXA FRANCE VIE	AXA	FRANCE		22000,00		24068,00		0 - Other investments (including receivables)
00000004		ISIN/FR0000571150		AXA FRANCE VIE	AXA	FRANCE		820000,00		1033914,00		0 - Other investments (including receivables)
00000005		ISIN/FR0010773200		AXA FRANCE VIE	AXA	FRANCE		1450000,00		1262660,00		0 - Other investments (including receivables)
00000006		ISIN/LU1497740842		SCOR	SCOR	FRANCE		1769,00		2006435,00		0 - Other investments (including receivables)
00000007		ISIN/QS000212LEA3		SCOR	SCOR	FRANCE		140916,00		781928,00		0 - Other investments (including receivables)

S.11.01.04

Assets held as collateral

S.11.01.04.02

Information on assets

Asset ID Code and Type of code	Item Title	Issuer Name	Issuer Code and Type of code	Issuer Sector	Issuer Group name	Issuer Group Code and Type of code	Issuer Country	Currency	CIC	Unit price	Unit percentage of par amount Solvency II price	Maturity date
C0040	C0150	C0160	C0170	C0190	C0200	C0210	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
ISIN/DE000CZ40MM4	COMMERZBANK 1,875% 18-280228	COMMERZBANK	LEI/851WYGNLUQLF2BSYGB56	O84 - Public administration and defence; compulsory social security	COMMERZBANK	LEI/851WYGNLUQLF2BSYGB56	GERMANY	EUR	DE21		106,20%	
ISIN/ES0000012C12	SPAIN TV18-301133 INFLATION	ESPAGNE(ES)	LEI/9598007A56S18711AH60	O84 - Public administration and defence; compulsory social security	ESPAGNE(ES)	LEI/9598007A56S18711AH60	SPAIN	EUR	ES21		122,28%	
ISIN/FR0000476087	LA POSTE 4,375% 26/06/2023	LA POSTE	LEI/9695000YG7TR7PAP0LS9	H53 - Postal and courier activities	LA POSTE	LEI/9695000YG7TR7PAP0LS9	FRANCE	EUR	FR21		107,09%	
ISIN/FR0000571150	FRANCE 6% 25/10/2025	DIR GEN TRESOR	LEI/9695006J0AWHMYNZAL19	O84 - Public administration and defence; compulsory social security	FRANCE(FR)	LEI/9695006J0AWHMYNZAL19	FRANCE	EUR	FR11		124,92%	2025-10-25
ISIN/FR0010773200	OAT 0%250441 PPMT 4,5%41	DIR GEN TRESOR	LEI/9695006J0AWHMYNZAL19	O84 - Public administration and defence; compulsory social security	FRANCE(FR)	LEI/9695006J0AWHMYNZAL19	FRANCE	EUR	FR11		87,08%	
ISIN/LU1497740842	SCOR FUNDS EHY IC EUR CAP	SCOR	LEI/96950056LJ4J17V3752	K65.2.0 - Reinsurance	SCOR	LEI/96950056LJ4J17V3752	FRANCE	EUR	LU42			
ISIN/QS000212LEA3	SCOR REAL ESTATTE	SCOR	LEI/96950056LJ4J17V3752	K65.2.0 - Reinsurance	SCOR	LEI/96950056LJ4J17V3752	FRANCE	EUR	FR45			

S.22.01.04

Impact of long term guarantees measures and transitionals

S.22.01.04.01

Impact of long term guarantees and transitionals measures

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without other transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	5301740595,480	5301740595,480		5301740595,480		5311178810,110	9438214,640	5311178810,110		9438214,640
Basic own funds	R0020	1138351351,300	1138351351,300		1138351351,300		1132318894,300	-6032457,000	1132318894,300		-6032457,000
Excess of assets over liabilities	R0030	1286864571,190	1286864571,190		1286864571,190		1280832114,190	-6032457,000	1280832114,190		-6032457,000
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,000	0,000		0,000		0,000	0,000	0,000		0,000
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	1308018588,820	1308018588,820		1308018588,820		1301986131,820	-6032457,000	1301986131,820		-6032457,000
Tier 1	R0060	1308018588,820	1308018588,820		1308018588,820		1301986131,820	-6032457,000	1301986131,820		-6032457,000
Tier 2	R0070	0,000	0,000		0,000		0,000	0,000	0,000		0,000
Tier 3	R0080	0,000	0,000		0,000		0,000	0,000	0,000		0,000
Solvency Capital Requirement	R0090	612284949,670	612284949,670		612284949,670		616994368,670	4709419,010	616994368,670		4709419,010

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.23.01.04

Own funds

S.23.01.04.01

Own funds

		Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,000	0,000		0,000	
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,000	0,000		0,000	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	1143367,620	1143367,620		0,000	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,000		0,000	0,000	0,000
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060					
Surplus funds	R0070	0,000	0,000			
Non-available surplus funds at group level	R0080	0,000	0,000			
Preference shares	R0090	0,000		0,000	0,000	0,000
Non-available preference shares at group level	R0100					
Share premium account related to preference shares	R0110	0,000		0,000	0,000	0,000
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120					
Reconciliation reserve	R0130	1285721203,570	1285721203,570			
Subordinated liabilities	R0140	0,000		0,000	0,000	0,000
Non-available subordinated liabilities at group level	R0150					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,000				0,000
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170	0,000				0,000
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190					
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200					
Non-available minority interests at group level	R0210					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,000				
Deductions						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230	148513219,890	148513219,890			
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240					
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250					
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260					
Total of non-available own fund items	R0270	0,000	0,000			0,000
Total deductions	R0280	148513219,890	148513219,890			0,000
Total basic own funds after deductions	R0290	1138351351,300	1138351351,300	0,000	0,000	0,000
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Non available ancillary own funds at group level	R0380					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Own funds of other financial sectors						
Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies - total	R0410					
Institutions for occupational retirement provision	R0420	169667237,520	169667237,520			
Non regulated entities carrying out financial activities	R0430					
Total own funds of other financial sectors	R0440	169667237,520	169667237,520			
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450					
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460					
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	1138351351,300	1138351351,300	0,000	0,000	0,000
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	1138351351,300	1138351351,300	0,000	0,000	
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	1138351351,300	1138351351,300	0,000	0,000	0,000
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	1138351351,300	1138351351,300	0,000	0,000	
Consolidated Group SCR	R0590	612284949,670				
Minimum consolidated Group SCR	R0610	205940661,280				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A)	R0630	185,92%				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	552,76%				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0660	1308018588,820	1308018588,820	0,000	0,000	0,000
SCR for entities included with D&A method	R0670	0,000				
Group SCR	R0680	612284949,670				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	213,63%				

S.23.01.04.02

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	1286964571,190
Own shares (included as assets on the balance sheet)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	1143367,620
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,000
Other non available own funds	R0750	
Reconciliation reserve	R0760	1285721203,570
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	18917169,700
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	15647487,360
Total EPIFP	R0790	34564657,060

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.23.02.04

Detailed information by tiers on own funds

S.23.02.04.01

Basic own funds

		Total	Tier 1		Tier 2		Tier 3
				Of which counted under transitionals		Of which counted under transitionals	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Ordinary share capital							
Paid in	R0010	0	0				
Called up but not yet paid in	R0020	0			0		
Own shares held	R0030						
Total ordinary share capital	R0100	0	0		0		
Initial fund members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings							
Paid in	R0110	1143367,62	1143367,62				
Called up but not yet paid in	R0120	0			0		
Total initial fund members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual type undertakings	R0200	1143367,62	1143367,62		0		
Subordinated mutual members accounts							
Dated subordinated	R0210						
Undated subordinated with a call option	R0220						
Undated subordinated with no contractual opportunity to redeem	R0230						
Total subordinated mutual members accounts	R0300	0,000			0,000		0,000
Preference shares							
Dated preference shares	R0310						
Undated preference shares with a call option	R0320						
Undated preference shares with no contractual opportunity to redeem	R0330						
Total preference shares	R0400	0,000			0,000		0,000
Subordinated liabilities							
Dated subordinated liabilities	R0410						
Undated subordinated liabilities with a contractual opportunity to redeem	R0420						
Undated subordinated liabilities with no contractual opportunity to redeem	R0430						
Total subordinated liabilities	R0500	0,000			0,000		0,000

S.23.02.04.02

Ancillary own funds

		Tier 2		Tier 3	
		Initial amounts approved	Current amounts	Initial amounts approved	Current amounts
		C0070	C0080	C0090	C0100
Ancillary own funds					
Items for which an amount was approved	R0510				
Items for which a method was approved	R0520				

S.23.02.04.03

Excess of assets over liabilities - attribution of valuation differences

		Total
		C0110
Excess of assets over liabilities - attribution of valuation differences		
Difference in the valuation of assets	R0600	903911315,430
Difference in the valuation of technical provisions	R0610	608564684,880
Difference in the valuation of other liabilities	R0620	15873200,000
Total of reserves and retained earnings from financial statements	R0630	100624773,020
<i>Other, please explain why you need to use this line</i>	R0640	
Reserves from financial statements adjusted for Solvency II valuation differences	R0650	1285721203,570
Excess of assets over liabilities attributable to basic own fund items (excluding the reconciliation reserve)	R0660	1143367,620
Excess of assets over liabilities	R0700	1286864571,190

S.23.02.04.04

Excess of assets over liabilities - attribution of valuation differences - other

		Explanation
		C0120
<i>Other, please explain why you need to use this line</i>	R0640	

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

5.23.03.04

Annual movements on own funds

5.23.03.04.01

Ordinary share capital and related share premium, initial fund members' contributions or the equivalent basic own - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	Increase	Reduction	Balance c/fwd
		C0010	C0020	C0030	C0060
Ordinary share capital - movements in the reporting period					
Paid in	R0010				0,000
Called up but not yet paid in	R0020				0,000
Own shares held	R0030				
Total ordinary share capital	R0100				0,000
Share premium account related to ordinary share capital - movements in the reporting period					
Tier 1	R0110				
Tier 2	R0120				0,000
Total	R0200				0,000
The initial fund members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings - movements in the reporting period					
Paid in	R0210	1143367,620			1143367,620
Called up but not yet paid in	R0220				0,000
Total initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings	R0300	1143367,620			1143367,620

5.23.03.04.02

Subordinated mutual members accounts - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	Issued	Redeemed	Movements in valuation	Regulatory action	Balance c/fwd
		C0010	C0070	C0080	C0090	C0100	C0060
Subordinated mutual members accounts - movements in the reporting period							
Tier 1	R0310						
Tier 2	R0320						0,000
Tier 3	R0330						0,000
Total subordinated mutual members accounts	R0400						0,000

5.23.03.04.03

Surplus funds

		Balance b/fwd	Balance c/fwd
		C0010	C0060
Surplus funds	R0500		0,000

5.23.03.04.04

Preference shares and related share premium - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	Increase	Reduction	Balance c/fwd
		C0010	C0020	C0030	C0060
Preference shares - movements in the reporting period					
Tier 1	R0510				
Tier 2	R0520				0,000
Tier 3	R0530				0,000
Total preference shares	R0600				0,000
Share premium relating to preference shares					
Tier 1	R0610				
Tier 2	R0620				0,000
Tier 3	R0630				0,000
Total	R0700				0,000

5.23.03.04.05

Subordinated liabilities - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	Issued	Redeemed	Movements in valuation	Regulatory action	Balance c/fwd
		C0010	C0070	C0080	C0090	C0100	C0060
Subordinated liabilities - movements in the reporting period							
Tier 1	R0710						
Tier 2	R0720						0,000
Tier 3	R0730						0,000
Total subordinated liabilities	R0800						0,000

5.23.03.04.06

An amount equal to the value of net deferred tax assets

		Balance b/fwd	Balance c/fwd
		C0010	C0060
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0900	0,000	0,000

5.23.03.04.07

Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	Issued	Redeemed	Movements in valuation	Balance c/fwd
		C0010	C0070	C0080	C0090	C0060
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above - movements in the reporting period						
Tier 1 to be treated as unrestricted	R1000					0,000
Tier 1 to be treated as restricted	R1010					0,000
Tier 2	R1020					0,000
Tier 3	R1030					0,000
Total of other items approved by supervisory authority as basic own funds items not specified above	R1100					0,000

5.23.03.04.08

Ancillary own funds - movements in the reporting period

		Balance b/fwd	New amount made available	Reduction to amount available	Called up to basic own fund	Balance c/fwd
		C0010	C0110	C0120	C0130	C0060
Ancillary own funds - movements in the reporting period						
Tier 2	R1110					
Tier 3	R1120					
Total ancillary own funds	R1200					

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.23.04.04

List of items on own funds

S.23.04.04.09

RFF/matching adjustment portfolios deduction

		Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds
		C0970
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0010	0,00

S.23.04.04.11

Calculation of non available own funds at group level (total)

		Non available own funds										Non - available share premium account related to preference shares at group level	Total non available excess own funds
		Non available minority interests	Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	Non available surplus funds	Non available called but not paid in capital	Non available ancillary own funds	Non available subordinated mutual member accounts	Non available preference shares	Non available Subordinated Liabilities	The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level			
		C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950	C0960	
Total	R0040												

S.23.04.04.01

Subordinated MMA

Line identification	Description of subordinated mutual members' accounts	Amount	Tier	Currency Code	Issuing entity	Lender (if specific)	Counted under transitionals?	Counterparty (if specific)	Issue date	Maturity date	First call date	Details of further call dates	Details of incentives to redeem	Notice period	Name of supervisory authority having given authorisation	Buy back during the year	% of the issue held by entities in the group	Contribution to group subordinated MMA
C0005	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180

S.23.04.04.02

Preference share

Line identification	Description of preference shares	Amount	Counted under transitionals?	Counterparty (if specific)	Issue date	First call date	Details of further call dates	Details of incentives to redeem
C0185	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260

S.23.04.04.03

Subordinated liability

Line identification	Description of subordinated liabilities	Amount	Tier	Currency Code	Issuing entity	Lender (if specific)	Counted under transitionals?	Counterparty (if specific)	Issue date	Maturity date	First call date	Further call dates	Details of incentives to redeem	Notice period	Name of supervisory authority having given authorisation	Buy back during the year	% of the issue held by entities in the group	Contribution to group subordinated liabilities
C0265	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360	C0370	C0380	C0390	C0400	C0410	C0420	C0430	C0440

S.23.04.04.04

Items approved by supervisory authority as basic own funds

Line identification	Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	Amount	Currency Code	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Date of authorisation	Name of supervisory authority having given authorisation	Name of entity concerned	Buy back during the year	% of the issue held by entities in the group	Contribution to group other basic own funds
C0445	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550	C0560

S.23.04.04.05

Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds

Line identification	Description of item	Total
C0565	C0570	C0580

S.23.04.04.06

Ancillary own funds

Line identification	Description of ancillary own funds	Amount	Counterpart	Issue date	Date of authorisation	Name of supervisory authority having given authorisation	Name of entity concerned
C0585	C0590	C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650

S.23.04.04.07

Adjustment for ring fenced funds and matching adjustment portfolios

Number of ring-fenced fund/Matching adjustment portfolios	Notional SCR	Notional SCR (negative results set to zero)	Excess of assets over liabilities	Future transfers attributable to shareholders	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds
C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710

S.23.04.04.10

Calculation of non available own funds at group level (such a calculation has to be done entity by entity)

Non available own funds at group level - exceeding the contribution of solo SCR to Group SCR

Line identification	Related (Re)insurance	Country	Contribution of solo SCR to Group SCR	Non available minority interests	Non available own funds related to other	Non available surplus funds	Non available called but not paid in capital	Non available ancillary own funds	Non available subordinated mutual member accounts	Non available preference shares	Non available Subordinated Liabilities	The amount equal to the value of net	Non available	Total non available
C0715	C0720	C0730	C0740	C0750	C0760	C0770	C0780	C0790	C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850

5.25.01.04

Solvency Capital Requirement - for groups on Standard Formula

5.25.01.04.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	363405882,500	938954055,400	0,000
Counterparty default risk	R0020	119619251,130	119619251,130	0,000
Life underwriting risk	R0030	88914762,230	154604516,000	0,000
Health underwriting risk	R0040	207018131,040	227955244,280	0,000
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000	0,000
Diversification	R0060	-231650884,090	-323961032,640	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	547307142,800	1117172034,160	

5.25.01.04.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,000
Operational risk	R0130	35351753,800
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-569864891,360
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-15335468,430
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,000
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	567323428,180
Capital add-ons already set	R0210	0,000
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	612284949,670
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,000
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,000
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	902036701,370
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	205940661,280
Information on other entities		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	44670788,400
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	44670788,400
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - institutions for occupational retirement provisions	R0520	0,000
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non- regulated entities carrying out financial activities	R0530	0,000
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	0,000
Capital requirement for residual undertakings	R0550	290733,090
Overall SCR		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	0,000
Solvency capital requirement	R0570	612284949,670

5.25.01.04

Solvency Capital Requirement - for groups on Standard Formula - Using Article 112

5.25.01.04.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020			
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060			
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100			

5.25.01.04.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	
Capital add-ons already set	R0210	
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	
Information on other entities		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non- regulated entities carrying out financial activities	R0530	
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	
Capital requirement for residual undertakings	R0550	
Overall SCR		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	
Solvency capital requirement	R0570	

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

5.26.01.04

Solvency Capital Requirement - Market risk

5.26.01.04.03

Simplification Used

		Simplification Used
		C0010
Simplifications spread risk - bonds and loans	R0012	9
Simplifications market concentration risk - simplifications used	R0014	9 - Simplifications not used
Captives simplifications - interest rate risk	R0020	2 - Simplifications not used
Captives simplifications - spread risk on bonds and loans	R0030	2 - Simplifications not used
Captives simplifications - market concentration risk	R0040	2 - Simplifications not used

UBPartner: for a list of allowed values, please refer to hidden sheet "si2525"

5.26.01.04.01

Market risk - basic information

		Initial absolute values before shock		Absolute values after shock		
		Assets C0020	Liabilities C0030	Assets C0040	Liabilities (after the loss) C0050	Liabilities (before the loss) C0070
Interest rate risk	R0100					
interest rate down shock	R0110	6756328682	5143956632	6778908703	5166536653	5215739118
interest rate up shock	R0120	6756328682	5143956632	6488096385	4875724335	4875724335
Equity risk	R0200					
type 1 equities	R0210	6756328682	5143956632	6244108379	4843555903	5143956632
Type 1 equity other than long-term	R0221	6756328682		6244108379		
strategic participations (type 1 equities)	R0230	0		0		
Long-term equity investments (type 1 equities)	R0231					
duration-based (type 1 equities)	R0240	0		0		
type 2 equities	R0250	6756328682	5143956632	6676987847	5092413219	5143956632
Type 2 equity other than long-term	R0261	6756328682		6676987847		
strategic participations (type 2 equities)	R0270	0		0		
Long-term equity investments (type 2 equities)	R0271					
duration-based (type 2 equities)	R0280	0		0		
qualifying infrastructure corporate equities	R0291					
qualifying infrastructure corporate equities, other than strategic participations (qualifying infrastructure corporate equities)	R0293					
strategic participations (qualifying infrastructure corporate equities)	R0294					
Long-term equity investments (qualifying infrastructure corporate equities)	R0295					
qualifying infrastructure equities other than corporate	R0292					
qualifying infrastructure equities other than corporate, other than strategic participations (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0296					
strategic participations (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0297					
Long-term equity investments (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0298					
Property risk	R0300	6756328682	5143956632	6617901443	5027864137	5143956632
Spread risk	R0400					
bonds and loans	R0410	6756328682	5143956632	6493270619	4993237617	5143956632
loans and bonds (qualifying infrastructure corporate investment)	R0414					
loans and bonds (qualifying investment infrastructure other than corporate)	R0413					
loans and bonds (other than qualifying investment infrastructure)	R0412	6756328682	5143956632	6493270619	4993237617	5143956632
credit derivatives	R0420					
downward shock on credit derivatives	R0430	0	0	0	0	0
upward shock on credit derivatives	R0440	0	0	0	0	0
Securitisation positions	R0450	0	0	0	0	0
Senior STS securitisation	R0461					
Non-senior STS securitisation	R0462					
resecuritisations	R0480	0	0	0	0	0
Other securitisation	R0481					
Transitional type 1 securitisation	R0482					
Guaranteed STS securitisation	R0483					
Market risk concentrations	R0500	0				
Currency risk	R0600					
increase in the value of the foreign currency	R0610	6756328682	5143956632	6756328682	5143956632	5143956632
decrease in the value of the foreign currency	R0620	6756328682	5143956632	6706878952	5143956632	5143956632
Diversification within market risk module	R0700					
Total market risk	R0800					

5.26.01.04.02

Market risk - basic information, part 2

		Absolute values after shock	
		Net solvency capital requirement C0060	Gross solvency capital requirement C0080
Interest rate risk	R0100	0,000	49202465,310
interest rate down shock	R0110	0,000	49202465,310
interest rate up shock	R0120	0,000	0,000
Equity risk	R0200	233392985,160	574129416,200
type 1 equities	R0210	211819573,760	512220302,950
Type 1 equity other than long-term	R0221		
strategic participations (type 1 equities)	R0230		
Long-term equity investments (type 1 equities)	R0231		
duration-based (type 1 equities)	R0240		
type 2 equities	R0250	27797421,740	79340834,870
Type 2 equity other than long-term	R0261		
strategic participations (type 2 equities)	R0270		
Long-term equity investments (type 2 equities)	R0271		
duration-based (type 2 equities)	R0280		
qualifying infrastructure corporate equities	R0291		
qualifying infrastructure corporate equities, other than strategic participations (qualifying infrastructure corporate equities)	R0293		
strategic participations (qualifying infrastructure corporate equities)	R0294		
Long-term equity investments (qualifying infrastructure corporate equities)	R0295		
qualifying infrastructure equities other than corporate	R0292		
qualifying infrastructure equities other than corporate, other than strategic participations (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0296		
strategic participations (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0297		
Long-term equity investments (qualifying infrastructure equities other than corporate)	R0298		
Property risk	R0300	22334743,890	138427238,880
Spread risk	R0400	112339047,650	263058062,450
bonds and loans	R0410	112339047,650	263058062,450
loans and bonds (qualifying infrastructure corporate investment)	R0414		
loans and bonds (qualifying investment infrastructure other than corporate)	R0413		
loans and bonds (other than qualifying investment infrastructure)	R0412		
credit derivatives	R0420	0,000	0,000
downward shock on credit derivatives	R0430	0,000	0,000
upward shock on credit derivatives	R0440	0,000	0,000
Securitisation positions	R0450	0,000	0,000
Senior STS securitisation	R0461		
Non-senior STS securitisation	R0462		
resecuritisations	R0480	0,000	0,000
Other securitisation	R0481		
Transitional type 1 securitisation	R0482		
Guaranteed STS securitisation	R0483		
Market risk concentrations	R0500	57184169,700	57184169,700
Currency risk	R0600	49449729,530	49449729,530
increase in the value of the foreign currency	R0610	0,000	0,000
decrease in the value of the foreign currency	R0620	49449729,530	49449729,530
Diversification within market risk module	R0700	-11294793,440	-192497026,680
Total market risk	R0800	363405882,500	938954055,400

5.26.01.04.04

Currency used as a reference to calculate the currency risk

		C0090
Currency used as a reference to calculate the currency risk	R0810	EUR

S.26.01.04

Solvency Capital Requirement - Market risk - Using Article 112

S.26.01.04.03

Simplification Used

		Simplification Used
		C0010
Simplifications spread risk - bonds and loans	R0012	
Simplifications market concentration risk - simplifications used	R0014	
Captives simplifications - interest rate risk	R0020	
Captives simplifications - spread risk on bonds and loans	R0030	
Captives simplifications - market concentration risk	R0040	

UBPartner: for a list of allowed values, please refer to hidden sheet "si2525"

S.26.01.04.01

Market risk - basic information

		Initial absolute values before shock		Absolute values after shock		
		Assets	Liabilities	Assets	Liabilities (after the loss)	Liabilities (before the loss)
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0070
Interest rate risk	R0100					
<i>interest rate down shock</i>	R0110					
<i>interest rate up shock</i>	R0120					
Equity risk	R0200					
type 1 equities	R0210					
Type 1 equity other than long-term	R0221					
strategic participations (type 1 equities)	R0230					
Long-term equity investments (type 1 equities)	R0231					
duration-based (type 1 equities)	R0240					
type 2 equities	R0250					
Type 2 equity other than long-term	R0261					
strategic participations (type 2 equities)	R0270					
Long-term equity investments (type 2 equities)	R0271					
duration-based (type 2 equities)	R0280					
qualifying infrastructure corporate equities	R0291					
qualifying infrastructure corporate equities, other than strate	R0293					
strategic participations (qualifying infrastructure corporate e	R0294					
Long-term equity investments (qualifying infrastructure corp	R0295					
qualifying infrastructure equities other than corporate	R0292					
qualifying infrastructure equities other than corporate, other	R0296					
strategic participations (qualifying infrastructure equities oth	R0297					
Long-term equity investments (qualifying infrastructure equi	R0298					
Property risk	R0300					
Spread risk	R0400					
bonds and loans	R0410					
loans and bonds (qualifying infrastructure corporate investment)	R0414					
loans and bonds (qualifying investment infrastructure other than infrastructure corporate)	R0413					
loans and bonds (other than qualifying investment infrastructure and infrastructure corporate)	R0412					
credit derivatives	R0420					
downward shock on credit derivatives	R0430					
upward shock on credit derivatives	R0440					
Securitisation positions	R0450					
Senior STS securitisation	R0461					
Non-senior STS securitisation	R0462					
resecuritisations	R0480					
Other securitisation	R0481					
Transitional type 1 securitisation	R0482					
Guaranteed STS securitisation	R0483					
Market risk concentrations	R0500					
Currency risk	R0600					
increase in the value of the foreign currency	R0610					
decrease in the value of the foreign currency	R0620					
Diversification within market risk module	R0700					
Total market risk	R0800					

S.26.01.04.02

Market risk - basic information, part 2

		Absolute values after shock	
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0060	C0080
Interest rate risk	R0100		
<i>interest rate down shock</i>	R0110		
<i>interest rate up shock</i>	R0120		
Equity risk	R0200		
type 1 equities	R0210		
Type 1 equity other than long-term	R0221		
strategic participations (type 1 equities)	R0230		
Long-term equity investments (type 1 equities)	R0231		
duration-based (type 1 equities)	R0240		
type 2 equities	R0250		
Type 2 equity other than long-term	R0261		
strategic participations (type 2 equities)	R0270		
Long-term equity investments (type 2 equities)	R0271		
duration-based (type 2 equities)	R0280		
qualifying infrastructure corporate equities	R0291		
qualifying infrastructure corporate equities, other than strate	R0293		
strategic participations (qualifying infrastructure corporate e	R0294		
Long-term equity investments (qualifying infrastructure corp	R0295		
qualifying infrastructure equities other than corporate	R0292		
qualifying infrastructure equities other than corporate, other	R0296		
strategic participations (qualifying infrastructure equities oth	R0297		
Long-term equity investments (qualifying infrastructure equi	R0298		
Property risk	R0300		
Spread risk	R0400		
bonds and loans	R0410		
loans and bonds (qualifying infrastructure corporate investment)	R0414		
loans and bonds (qualifying investment infrastructure other than infrastructure corporate)	R0413		
loans and bonds (other than qualifying investment infrastructure and infrastructure corporate)	R0412		
credit derivatives	R0420		
downward shock on credit derivatives	R0430		
upward shock on credit derivatives	R0440		
Securitisation positions	R0450		
Senior STS securitisation	R0461		
Non-senior STS securitisation	R0462		
resecuritisations	R0480		
Other securitisation	R0481		
Transitional type 1 securitisation	R0482		
Guaranteed STS securitisation	R0483		
Market risk concentrations	R0500		
Currency risk	R0600		
increase in the value of the foreign currency	R0610		
decrease in the value of the foreign currency	R0620		
Diversification within market risk module	R0700		
Total market risk	R0800		

S.26.01.04.04

Currency used as a reference to calculate the currency risk

		C0090
Currency used as a reference to calculate the currency risk	R0810	

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

5.26.02.04

Solvency Capital Requirement - Counterparty default risk

5.26.02.04.02

Simplification Used

Simplifications	R0010	C0010
		9

UBPartner: for a list of allowed values, please refer to hidden sheet "s12527"

5.26.02.04.01

Counterparty default risk - basic information

		Name of single name exposure	Code and type of code of single name exposure	Loss Given Default	Probability of Default	Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080
Type 1 exposures	R0100						45308314,00
Single name exposure 1	R0110	BPCE	LEI/9695005MSX1OYEMGDF46	213542289,47	0,05%		
Single name exposure 2	R0120	CA GROUPE	LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05	187230533,78	0,05%		
Single name exposure 3	R0130	CACEIS	LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05	60619503,85	0,05%		
Single name exposure 4	R0140	Autres Dépositaires Bancaires	None	9725603,88	4,20%		
Single name exposure 5	R0150	CONFEDERATION NATIONALE CREDIT MUTUEL	LEI/9695000CG7B84NLR5984	850652,50	4,25%		
Single name exposure 6	R0160	Swiss Life Holding AG	LEI/5493000KUC3224U77V93	149498,76	4,20%		
Single name exposure 7	R0170	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria Sociedad Anonima	LEI/K8MS7FD7N522WQ51A271	1302,58	4,20%		
Single name exposure 8	R0180		None				
Single name exposure 9	R0190		None				
Single name exposure 10	R0200		None				
Type 2 exposures	R0300						81823109,36
Receivables from Intermediaries due for more than 3 months	R0310			44912752,11			
All type 2 exposures other than receivables from Intermediaries due for more than 3 months	R0320			276010883,11			
Diversification within counterparty default risk module	R0330						-7512172,23
Total counterparty default risk	R0400					119619251,13	119619251,13

5.26.02.04.03

Further details on mortgages

		C0090
Losses steaming from type 2 mortgage loans	R0500	0,000
Overall losses steaming from mortgage loans	R0510	0,000

5.26.02.04

Solvency Capital Requirement - Counterparty default risk - Using Article 112

5.26.02.04.02

Simplification Used

Simplifications	R0010	C0010
-----------------	-------	-------

UBPartner: for a list of allowed values, please refer to hidden sheet "s12527"

5.26.02.04.01

Counterparty default risk - basic information

		Name of single name exposure	Code and type of code of single name exposure	Loss Given Default	Probability of Default	Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080
Type 1 exposures	R0100						
Single name exposure 1	R0110						
Single name exposure 2	R0120						
Single name exposure 3	R0130						
Single name exposure 4	R0140						
Single name exposure 5	R0150						
Single name exposure 6	R0160						
Single name exposure 7	R0170						
Single name exposure 8	R0180						
Single name exposure 9	R0190						
Single name exposure 10	R0200						
Type 2 exposures	R0300						
Receivables from Intermediaries due for more than 3 months	R0310						
All type 2 exposures other than receivables from Intermediaries due for more than 3 months	R0320						
Diversification within counterparty default risk module	R0330						
Total counterparty default risk	R0400						

5.26.02.04.03

Further details on mortgages

		C0090
Losses steaming from type 2 mortgage loans	R0500	
Overall losses steaming from mortgage loans	R0510	

5.26.03.04

Solvency Capital Requirement - Life underwriting risk

5.26.03.04.03

Simplification Used

		Simplification Used
		C0010
Simplifications - mortality risk	R0010	2 - Simplifications not used
Simplifications - longevity risk	R0020	2 - Simplifications not used
Simplifications - disability-morbidity risk	R0030	2 - Simplifications not used
Simplifications - lapse risk	R0040	9
Simplifications - life expense risk	R0050	2 - Simplifications not used
Simplifications - life catastrophe risk	R0060	1 - Simplifications used

UBPartner: for a list of allowed values, please refer to hidden sheet "si2528"

5.26.03.04.01

Life underwriting risk

		Initial absolute values before shock		Absolute values after shock		
		Assets	Liabilities	Assets	Liabilities (after the loss absorbing capacity of technical provisions)	Liabilities (before the loss-absorbing capacity of technical provisions)
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0070
Mortality risk	R0100	0,000	4349589802,320	0,000	4349669895,120	4372592994,830
Longevity risk	R0200	0,000	4349589802,320	0,000	4379664771,240	4389495694,640
Disability-morbidity risk	R0300	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Lapse risk	R0400					
<i>risk of increase in lapse rates</i>	R0410	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<i>risk of decrease in lapse rates</i>	R0420	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<i>mass lapse risk</i>	R0430	0,000	4349589802,320	0,000	4349589802,320	4398073556,460
Life expense risk	R0500	0,000	4349589802,320	0,000	4406851565,650	4419217571,840
Revision risk	R0600	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Life catastrophe risk	R0700					
Diversification within life underwriting risk module	R0800					
Total life underwriting risk	R0900					

5.26.03.04.02

Further details on revision risk

		USP
		C0090
Factor applied for the revision shock	R1000	0,00%

5.26.03.04.04

Life underwriting risk

		Absolute values after shock	
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0060	C0080
Mortality risk	R0100	380092,790	23003192,500
Longevity risk	R0200	30074968,910	39905892,320
Disability-morbidity risk	R0300	0,000	
Lapse risk	R0400	0,000	48483754,130
<i>risk of increase in lapse rates</i>	R0410	0,000	
<i>risk of decrease in lapse rates</i>	R0420	0,000	
<i>mass lapse risk</i>	R0430	0,000	48483754,130
Life expense risk	R0500	57261763,320	69627769,510
Revision risk	R0600	0,000	
Life catastrophe risk	R0700	40940227,230	63475947,130
Diversification within life underwriting risk module	R0800	-39742290,030	-89892039,610
Total life underwriting risk	R0900	88914762,230	154604516,000

5.26.03.04

Solvency Capital Requirement - Life underwriting risk - Using Article 112

5.26.03.04.03

Simplifications Used

		Simplifications Used
		C0010
Simplifications - mortality risk	R0010	
Simplifications - longevity risk	R0020	
Simplifications - disability-morbidity risk	R0030	
Simplifications - lapse risk	R0040	
Simplifications - life expense risk	R0050	
Simplifications - life catastrophe risk	R0060	

UBPartner: for a list of allowed values, please refer to hidden sheet "si2528"

5.26.03.04.01

Life underwriting risk

		Initial absolute values before shock		Absolute values after shock		
		Assets	Liabilities	Assets	Liabilities (after the loss absorbing capacity of technical provisions)	Liabilities (before the loss-absorbing capacity of technical provisions)
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0070
Mortality risk	R0100					
Longevity risk	R0200					
Disability-morbidity risk	R0300					
Lapse risk	R0400					
<i>risk of increase in lapse rates</i>	R0410					
<i>risk of decrease in lapse rates</i>	R0420					
<i>mass lapse risk</i>	R0430					
Life expense risk	R0500					
Revision risk	R0600					
Life catastrophe risk	R0700					
Diversification within life underwriting risk module	R0800					
Total life underwriting risk	R0900					

5.26.03.04.02

Further details on revision risk

		USP
		C0090
Factor applied for the revision shock	R1000	

5.26.03.04.04

Life underwriting risk

		Absolute values after shock	
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0060	C0080
Mortality risk	R0100		
Longevity risk	R0200		
Disability-morbidity risk	R0300		
Lapse risk	R0400		
<i>risk of increase in lapse rates</i>	R0410		
<i>risk of decrease in lapse rates</i>	R0420		
<i>mass lapse risk</i>	R0430		
Life expense risk	R0500		
Revision risk	R0600		
Life catastrophe risk	R0700		
Diversification within life underwriting risk module	R0800		
Total life underwriting risk	R0900		

S.26.04.04

Solvency Capital Requirement - Health underwriting risk

S.26.04.04.09

Simplification Used

		Simplification Used
		C0010
Simplifications - health mortality risk	R0010	2 - Simplifications not used
Simplifications - health longevity risk	R0020	2 - Simplifications not used
Simplifications - health disability-morbidity risk-medical expenses	R0030	2 - Simplifications not used
Simplifications - health disability-morbidity risk-income protection	R0040	2 - Simplifications not used
Simplifications - SLT lapse risk	R0050	9
Simplifications - NSLT lapse risk	R0051	9 - Simplifications not used
Simplifications - health expense risk	R0060	2 - Simplifications not used

UBPartner: for a list of allowed values, please refer to hidden sheet "sl2529"

S.26.04.04.01

SLT health underwriting risk - basic information

		Initial absolute values before shock				Absolute values after shock			
		Assets	Liabilities	Assets	Liabilities (after the loss absorbing capacity of technical provisions)	Net solvency capital requirement	Liabilities (before the loss absorbing capacity of technical provisions)	Gross solvency capital requirement	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	
Health mortality risk	R0100	0,00	331102305,45	0,00	331315346,57	213041,12	0,00	0,00	
Health longevity risk	R0200	0,00	331102305,45	0,00	331266823,37	164517,92	338320262,16	7217956,71	
Health disability-morbidity risk	R0300					0,00		0,00	
Medical expense	R0310					0,00		0,00	
increase of medical payments	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
decrease of medical payments	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Income protection	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SLT health lapse risk	R0400					0,00		0,00	
risk of increase in lapse rates	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
risk of decrease in lapse rates	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
mass lapse risk	R0430	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Health expense risk	R0500	0,00	331102305,45	0,00	331102305,45	0,00	333335685,08	2233379,63	
Health revision risk	R0600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Diversification within SLT health underwriting risk	R0700					-143191,54		-1379960,84	
Total SLT health underwriting risk	R0800					234367,49		8071375,49	

S.26.04.04.02

Further details on revision risk

		USP
		C0090
Factor applied for the revision shock	R0900	0,00%

S.26.04.04.03

NSLT Health premium and reserve risk - basic information

		Standard deviation for premium risk			Standard deviation for reserve risk	Volume measure for premium and reserve risk			
		USP Standard Deviation	USP Standard Deviation gross/net	USP Adjustment factor for non-proportional reinsurance	USP	V _{prem}	V _{res}	Geographical Diversification	v
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
Medical expenses insurance and proportional reinsurance	R1000	0,00%		0,00%	0,00%	195570953,840	45748881,590	100,00%	241319835,430
Income protection insurance and proportional reinsurance	R1010	0,00%		0,00%	0,00%	166267415,640	378391188,610	100,00%	544658604,250
Worker's compensation insurance and proportional reinsurance	R1020	0,00%		0,00%	0,00%	0,000	0,000	0,00%	0,000
Non-proportional health reinsurance	R1030	0,00%		0,00%	0,00%	0,000	0,000	0,00%	0,000
Total Volume measure	R1040								785978439,68
Combined standard deviation	R1050	8,61%							

S.26.04.04.04

Total NSLT health premium and reserve risk

		Solvency capital requirement
		C0180
Total NSLT health premium and reserve risk	R1100	202931694,740

S.26.04.04.05

NSLT health lapse risk

		Initial absolute values before shock		Absolute values after shock		
		Assets	Liabilities	Assets	Liabilities	Solvency capital requirement
		C0190	C0200	C0210	C0220	C0230
NSLT health lapse risk	R1200	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

S.26.04.04.06

Total NSLT health underwriting risk

		Solvency capital requirement
		C0240
Diversification within NSLT health underwriting risk	R1300	1,080
Total NSLT health underwriting risk	R1400	202931695,820

S.26.04.04.07

Health catastrophe risk - basic information

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0250	C0260
Mass accident risk	R1500	640795,170	1870673,440
Accident concentration risk	R1510	4541012,570	54003901,170
Pandemic risk	R1520	13304730,840	15304730,840
Diversification within health catastrophe risk	R1530	-4413611,790	-15017420,930
Total health catastrophe risk	R1540	14072927,200	56161484,530

S.26.04.04.08

Total health underwriting risk

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0270	C0280
Diversification within health underwriting risk module	R1600	-10220859,480	-39209311,560
Total health underwriting risk	R1700	207018131,040	227955244,280

5.26.04.04

Solvency Capital Requirement - Health underwriting risk - Using Article 112

5.26.04.04.09

Simplification Used

		Simplification Used
		C0010
Simplifications - health mortality risk	R0010	
Simplifications - health longevity risk	R0020	
Simplifications - health disability-morbidity risk-medical expenses	R0030	
Simplifications - health disability-morbidity risk-income protection	R0040	
Simplifications - SLT lapse risk	R0050	
Simplifications - NSLT lapse risk	R0051	
Simplifications - health expense risk	R0060	

UBPartner: for a list of allowed values, please refer to hidden sheet "s12529"

5.26.04.04.01

SLT health underwriting risk - basic information

		Initial absolute values before shock		Absolute values after shock				
		Assets	Liabilities	Assets	Liabilities (after the loss absorbing capacity of technical provisions)	Net solvency capital requirement	Liabilities (before the loss absorbing capacity of technical provisions)	Gross solvency capital requirement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Health mortality risk	R0100							
Health longevity risk	R0200							
Health disability-morbidity risk	R0300							
Medical expense	R0310							
increase of medical payments	R0320							
decrease of medical payments	R0330							
Income protection	R0340							
SLT health lapse risk	R0400							
risk of increase in lapse rates	R0410							
risk of decrease in lapse rates	R0420							
mass lapse risk	R0430							
Health expense risk	R0500							
Health revision risk	R0600							
Diversification within SLT health underwriting risk	R0700							
Total SLT health underwriting risk	R0800							

5.26.04.04.02

Further details on revision risk

		USP
		C0090
Factor applied for the revision shock	R0900	

5.26.04.04.03

NSLT Health premium and reserve risk - basic information

		Standard deviation for premium risk			Standard deviation for reserve risk	Volume measure for premium and reserve risk			
		USP Standard Deviation	USP Standard Deviation gross/net	USP Adjustment factor for non-proportional reinsurance	USP	V _{prem}	V _{res}	Geographical Diversification	V
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
Medical expenses insurance and proportional reinsurance	R1000								
Income protection insurance and proportional reinsurance	R1010								
Worker's compensation insurance and proportional reinsurance	R1020								
Non-proportional health reinsurance	R1030								
Total Volume measure	R1040								
Combined standard deviation	R1050								

5.26.04.04.04

Total NSLT health premium and reserve risk

		Solvency capital requirement
		C0180
Total NSLT health premium and reserve risk	R1100	

5.26.04.04.05

NSLT health lapse risk

		Initial absolute values before shock		Absolute values after shock		
		Assets	Liabilities	Assets	Liabilities	Solvency capital requirement
		C0190	C0200	C0210	C0220	C0230
NSLT health lapse risk	R1200					

5.26.04.04.06

Total NSLT health underwriting risk

		Solvency capital requirement
		C0240
Diversification within NSLT health underwriting risk	R1300	
Total NSLT health underwriting risk	R1400	

5.26.04.04.07

Health catastrophe risk - basic information

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0250	C0260
Mass accident risk	R1500		
Accident concentration risk	R1510		
Pandemic risk	R1520		
Diversification within health catastrophe risk	R1530		
Total health catastrophe risk	R1540		

5.26.04.04.08

Total health underwriting risk

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0270	C0280
Diversification within health underwriting risk module	R1600		
Total health underwriting risk	R1700		

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.26.06.04

Solvency Capital Requirement - Operational risk

S.26.06.04.01

Operational risk - basic information

		Capital requirement
		C0020
Operational risk - Information on technical provisions		
Life gross technical provisions (excluding risk margin) (other than unit-linked or index-linked)	R0100	4682775251,280
Life gross technical provisions unit-linked (excluding risk margin)	R0110	0,000
Non-life gross technical provisions (excluding risk margin)	R0120	475975505,760
Capital requirement for operational risk based on technical provisions	R0130	35351753,800
Operational risk - Information on earned premiums		
Earned life gross premiums (previous 12 months) (other than unit-linked or index-linked)	R0200	244569831,700
Earned life gross premiums unit-linked (previous 12 months)	R0210	0,000
Earned non-life gross premiums (previous 12 months)	R0220	351396789,530
Earned life gross premiums (12 months prior to the previous 12 months) (other than unit-linked or index-linked)	R0230	233908719,150
Earned life gross premiums unit-linked (12 months prior to the previous 12 months)	R0240	0,000
Earned non-life gross premiums (12 months prior to the previous 12 months)	R0250	331739784,730
Capital requirement for operational risk based on earned premiums	R0260	20324696,950
Operational risk - calculation of the SCR		
Capital requirement for operational risk charge before capping	R0300	35351753,800
Percentage of Basic Solvency Capital Requirement	R0310	335151610,250
Capital requirement for operational risk charge after capping	R0320	35351753,800
Expenses incurred in respect of unit linked business (previous 12 months)	R0330	0,000
Total capital requirement for operational risk	R0340	35351753,800

S.26.06.04

Solvency Capital Requirement - Operational risk - Using Article 112

S.26.06.04.01

Operational risk - basic information

		Capital requirement
		C0020
Operational risk - Information on technical provisions		
Life gross technical provisions (excluding risk margin) (other than unit-linked or index-linked)	R0100	
Life gross technical provisions unit-linked (excluding risk margin)	R0110	
Non-life gross technical provisions (excluding risk margin)	R0120	
Capital requirement for operational risk based on technical provisions	R0130	
Operational risk - Information on earned premiums		
Earned life gross premiums (previous 12 months) (other than unit-linked or index-linked)	R0200	
Earned life gross premiums unit-linked (previous 12 months)	R0210	
Earned non-life gross premiums (previous 12 months)	R0220	
Earned life gross premiums (12 months prior to the previous 12 months) (other than unit-linked or index-linked)	R0230	
Earned life gross premiums unit-linked (12 months prior to the previous 12 months)	R0240	
Earned non-life gross premiums (12 months prior to the previous 12 months)	R0250	
Capital requirement for operational risk based on earned premiums	R0260	
Operational risk - calculation of the SCR		
Capital requirement for operational risk charge before capping	R0300	
Percentage of Basic Solvency Capital Requirement	R0310	
Capital requirement for operational risk charge after capping	R0320	
Expenses incurred in respect of unit linked business (previous 12 months)	R0330	
Total capital requirement for operational risk	R0340	

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

S.26.07.04

Solvency Capital Requirement - Simplifications

S.26.07.04.01

Market risk

Spread risk (bonds and loans) (including captives)

		Credit quality step							No rating available
		0	1	2	3	4	5	6	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Market value	R0010	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Modified duration	R0020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

S.26.07.04.02

Increase in unit-linked and index-linked technical provisions

		C0090
Increase in unit-linked and index-linked technical provisions	R0030	

S.26.07.04.04

Life underwriting risk

		Capital at risk	Capital at risk t+1	Surrender strain	Best Estimate	Average rate t+1	Average rate t+2	Modified duration	Average run off period	Termination rate	Payments	Average inflation rate
		C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220
Mortality risk	R0100	0,000				0,00%						
Longevity risk	R0110				0,000	0,00%						
Disability-morbidity risk	R0120	0,000	0,000		0,000	0,00%	0,00%			0,00%		
Lapse risk												
Lapse risk (up)	R0130			0,000		0,00%			0,00			
Lapse risk (down)	R0140			0,000		0,00%			0,00			
Life expense risk	R0150							0,00			0,000	0,00%
Life catastrophe risk	R0160	43125409462,630										
Health underwriting risk												
Health mortality risk	R0200	0,000				0,00%			0,00			
Health longevity risk	R0210				0,000	0,00%			0,00			
Health disability-morbidity risk (medical expense)	R0220										0,000	0,00%
Health disability-morbidity risk (income protection)	R0230	0,000	0,000		0,000	0,00%	0,00%	0,00		0,00%		
Health SLT lapse risk												
Lapse risk (up)	R0240			0,000		0,00%			0,00			
Lapse risk (down)	R0250			0,000		0,00%			0,00			
Health expense risk	R0260							0,00			0,000	0,00%

S.26.07.04.05

Market risk - Market risk concentrations

		C0300
Debt portfolio share	R0300	

S.26.07.04.06

NAT CAT simplifications

		Risk weight that was chosen	Sum of exposure
		C0320	C0330
Windstorm	R0400		
Hail	R0410		
Earthquake	R0420		
Flood	R0430		
Subsidence	R0440		

S.26.07.04.03

Interest rate risk (captives)

		Currency for interest rate risk (captives)	Capital requirement	
			Interest rate up	Interest rate down
		Z0040	C0100	C0110
Currency	R0040	EUR	0,00	0,00

S.26.07.04

Solvency Capital Requirement - Simplifications - Using Article 112

S.26.07.04.01

Market risk

Spread risk (bonds and loans) (including captives)

		Credit quality step							No rating available
		0	1	2	3	4	5	6	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Market value	R0010								
Modified duration	R0020								

S.26.07.04.02

Increase in unit-linked and index-linked technical provisions

		C0090
Increase in unit-linked and index-linked technical provisions	R0030	

S.26.07.04.04

Life underwriting risk

		Capital at risk	Capital at risk t+1	Surrender strain	Best Estimate	Average rate t+1	Average rate t+2	Modified duration	Average run off period	Termination rate	Payments	Average inflation rate
		C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220
Mortality risk	R0100											
Longevity risk	R0110											
Disability-morbidity risk	R0120											
Lapse risk												
Lapse risk (up)	R0130											
Lapse risk (down)	R0140											
Life expense risk	R0150											
Life catastrophe risk	R0160											
Health underwriting risk												
Health mortality risk	R0200											
Health longevity risk	R0210											
Health disability-morbidity risk (medical expense)	R0220											
Health disability-morbidity risk (income protection)	R0230											
Health SLT lapse risk												
Lapse risk (up)	R0240											
Lapse risk (down)	R0250											
Health expense risk	R0260											

S.26.07.04.05

Market risk - Market risk concentrations

		C0300
Debt portfolio share	R0300	

S.26.07.04.06

NAT CAT simplifications

		Risk weight that was chosen	Sum of exposure
		C0320	C0330
Windstorm	R0400		
Hail	R0410		
Earthquake	R0420		
Flood	R0430		
Subsidence	R0440		

S.26.07.04.03

Interest rate risk (captives)

		Currency for interest rate risk (captives)	Capital requirement	
			Interest rate up	Interest rate down
		Z0040	C0100	C0110
Currency	R0040			

SGAPS - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2021

5.31.01.04

Share of reinsurers, including Finite Reinsurance and SPVs

5.31.01.04.01

Share of reinsurers

Legal name of reinsured undertaking	Identification code and type of code of the undertaking	Code and type of code of the reinsurer	Reinsurance recoverables: Premium provision Non-life including Non-SLT Health	Reinsurance recoverables: Claims provisions Non-life including Non-SLT Health	Reinsurance recoverables: Technical provisions Life including SLT Health	Adjustment for expected losses due to counterparty default	Reinsurance recoverables: Total reinsurance recoverables	Net receivables	Assets pledged by reinsurer	Financial guarantees	Cash deposits	Total guarantees received
C0010	C0020	C0040	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150
AGRI Prévoyance	LEI/969500EJT6P35NGBV46	LEI/529900KIN5BE45VK818	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGRI Prévoyance	LEI/969500EJT6P35NGBV46	LEI/969500JV12QGNHPJUW96	0,00	78708,75	0,00	0,00	78708,75	14388,85	0,00	0,00	0,00	0,00
AGRI Prévoyance	LEI/969500EJT6P35NGBV46	LEI/969500K59WA6SGV1YD65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGRI Prévoyance	LEI/969500EJT6P35NGBV46	LEI/UIUPNLHSQIS8ZL7O2J82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CCPMA Prévoyance	LEI/969500HV59T86M50WY16	LEI/529900KIN5BE45VK818	0,00	0,00	869357,99	0,00	869357,99	-104133,25	1394181,50	0,00	0,00	1394181,50
CCPMA Prévoyance	LEI/969500HV59T86M50WY16	LEI/96950018S1XWUGVCOE95	135669,40	6663354,93	2862118,65	0,00	9661142,98	-1157228,91	11756152,80	0,00	0,00	11756152,80
CCPMA Prévoyance	LEI/969500HV59T86M50WY16	LEI/96950085VOPVLKJ88B49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CCPMA Prévoyance	LEI/969500HV59T86M50WY16	LEI/969500K59WA6SGV1YD65	0,00	0,00	521614,80	0,00	521614,80	-62479,95	836508,90	0,00	0,00	836508,90
CCPMA Prévoyance	LEI/969500HV59T86M50WY16	LEI/969500NWLOUGSFMZK421	31430,55	1543700,40	1740426,52	0,00	3315557,47	-97143,38	2428434,00	0,00	0,00	2428434,00
CCPMA Prévoyance	LEI/969500HV59T86M50WY16	LEI/UIUPNLHSQIS8ZL7O2J82	0,00	0,00	347743,20	0,00	347743,20	-41653,30	557672,60	0,00	0,00	557672,60
CPCEA	LEI/969500J7RXO9D1MGJ170	LEI/529900KIN5BE45VK818	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CPCEA	LEI/969500J7RXO9D1MGJ170	LEI/969500K59WA6SGV1YD65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CPCEA	LEI/969500J7RXO9D1MGJ170	LEI/UIUPNLHSQIS8ZL7O2J82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102177,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5.31.01.04

Share of reinsurers, including Finite Reinsurance and SPVs

5.31.01.04.02

Information on reinsurers

Code and type of code of the reinsurer	Legal name reinsurer	Type of reinsurer	Country of residency	External rating assessment by nominated ECAI	Nominated ECAI	Credit quality step	Internal rating
C0160	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240
LEI/529900KIN5BE45VK818	HANNOVER RÜCK SE	6 - External reinsurer (reinsurance undertaking that takes risks from undertakings other than from insurance undertakings within the group)	FRANCE	AA-	S&P Global Ratings Europe Limited (LEI code:549300882TU356QE1E12)	1 - Credit quality step 1	
LEI/96950018S1XWUGVCOE95	Predica	3 - Direct Composite insurer	FRANCE	A-	S&P Global Ratings Europe Limited (LEI code:549300882TU356QE1E12)	2 - Credit quality step 2	
LEI/96950085VOPVLKJ88B49	SCOR GLOBAL LIFE	6 - External reinsurer (reinsurance undertaking that takes risks from undertakings other than from insurance undertakings within the group)	FRANCE	AA-	S&P Global Ratings Europe Limited (LEI code:549300882TU356QE1E12)	1 - Credit quality step 1	
LEI/969500JV12QGNHPJUW96	Groupama NE	3 - Direct Composite insurer	FRANCE	A	Fitch Ratings Ireland Limited (LEI code:2138008TXUQP1J2R0283)	2 - Credit quality step 2	
LEI/969500K59WA6SGV1YD65	COVÉA COOPÉRATIONS	6 - External reinsurer (reinsurance undertaking that takes risks from undertakings other than from insurance undertakings within the group)	FRANCE	AA-	S&P Global Ratings Europe Limited (LEI code:549300882TU356QE1E12)	1 - Credit quality step 1	
LEI/969500NWLOUGSFMZK421	GIE AXA	3 - Direct Composite insurer	FRANCE	AA-	S&P Global Ratings Europe Limited (LEI code:549300882TU356QE1E12)	1 - Credit quality step 1	
LEI/UIUPNLHSQIS8ZL7O2J82	MAPPRE RE	6 - External reinsurer (reinsurance undertaking that takes risks from undertakings other than from insurance undertakings within the group)	FRANCE	A+	S&P Global Ratings Europe Limited (LEI code:549300882TU356QE1E12)	2 - Credit quality step 2	

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagric.com